



La dépêche **D**iplomatique AFRIQUE

MENSUEL D'INFORMATIONS INTERNATIONALES ET AFRICAINES • ISSN 950053227/10 • PRIX 1500 FCFA

PRÉSIDENTIELLE : BASSIROU DIOMAYE FAYE PORTE AU PINACLE

LE « PROJET » EN MARCHÉ



NOUVEAU PREMIER MINISTRE
OUSMANE SONKO,
UN HOMME
POLITIQUE RÉSILIENT

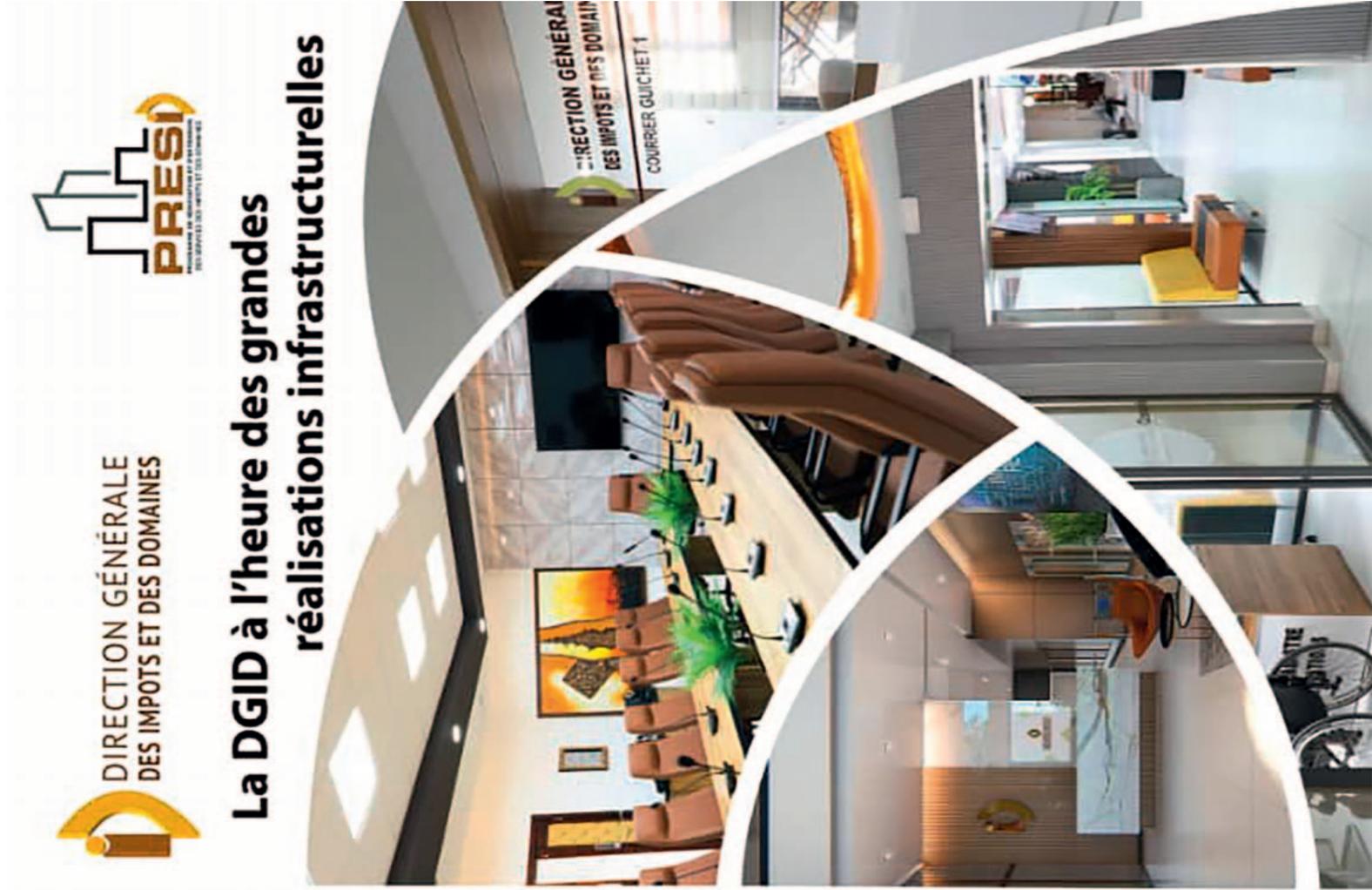
Nouveau Gouvernement : Une équipe de 25 ministres et 5 secrétaires d'Etat conforme au « Projet »





DEVENIR MEILLEUR POUR MIEUX SERVIR

WWW.DOUANES.SN



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES**



La DGID à l'heure des grandes réalisations infrastructurelles



SOMMAIRE



ELECTION PRESIDENTIELLE DU 24 MARS 2024
Bassirou Diomaye Faye porté au pinacle

6

PORTRAIT DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Diomaye Faye, le coup du destin

7

NOUVEAU PREMIER MINISTRE
Ousmane Sonko, un homme politique résilient, combatif et courageux

9

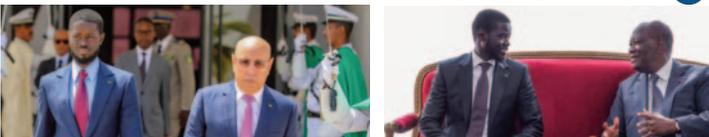


NOUVEAU GOUVERNEMENT
Une équipe de 25 ministres et 5 secrétaires d'Etat conforme au « Projet »

11



MAURITANIE, GAMBIE, GUINEE-BISSAU, COTE D'IVOIRE, NIGERIA, GHANA, CABO VERDE, GUINEE CONAKRY
La politique de bon voisinage et d'intégration du Président Bassirou Diomaye Faye



SOMMET DE L'OCI A BANJUL
Le président Bassirou Diomaye Faye réaffirme l'ancrage du Sénégal au sein de l'organisation

16



SENEGAL
La chasse aux chantiers jugés illégaux se poursuit

18



SOUVERAINETE ET PROSPERITE
Ousmane Sonko décline les grands axes prioritaires pour le Gouvernement

20

PRÉVENTION ET GESTION DES INONDATIONS
Le Gouvernement annonce 22 mesures

22



CAMPAGNE AGRICOLE 2024
L'Etat offre 35 000 tonnes d'engrais aux producteurs

25





SENEGAL-FMI

L'économie sénégalaise a fait preuve de résilience, malgré un contexte difficile en 2023, selon le Fmi 30



NOUVEAU MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Alioune Sall, un cadre expérimenté pour impulser une nouvelle dynamique 32



RECETTES FISCALES

2300 milliards de FCfa mobilisés par la Dgid en 2023 35

RECETTES FISCALES INTERIEURES

Récit d'une trajectoire de performance de 1960 à 2022 38

DOUANES SENEGALAISES

Plus de 1 426 milliards de FCfa de recettes en 2023 50



L'ARRIVÉE DE L'UNITÉ FLOTTANTE DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DÉCHARGEMENT (FPSO) LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR

Vers le démarrage de la production de pétrole du champ de Sangomar 52



LANCEMENT DU BUS RAPID TRANSIT

La révolution du transport de masse se poursuit à Dakar 56



MALI

Des consultations nationales ouvrent la voie à des années de régime militaire 60



Edité par

Impact Communication

42, Ouest Foire, route de l'Aéroport

Tél : 00221 33 820 25 22

Fax : 00221 33 820 35 59

site web

www.ladepechediplomatique.com

Email

ladepechediplomatique@gmail.com

Administrateur

Abdou Rakhmane DABO

Directeur de publication

Ibrahima BAKHOUM

Directrice Relations

Internationales

Eva LHAMIDI

Ont collaboré

Sénégal :

Daouda MANÉ

Aliou KANDÉ

Guinée

Aboubacar Kaba TOURE

Direction artistique

Aly Tidiane SOW

Imprimerie

Polykrome

Distributeur

ADP



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 24 MARS 2024

Bassirou Diomaye Diakhar Faye porté au pinacle

Dans une élection jugée par toutes les parties, même les observateurs d'« ouverte et bien organisée », le candidat de la coalition « Diomaye président », en l'occurrence Bassirou Diomaye Diakhar Faye, a été élu, dès le premier tour avec 54,28 % des voix.



Ce résultat donné d'abord le mercredi 27 mars 2024 par la Commission nationale de recensement des votes, présidée par le Premier président de la Cour d'appel de Dakar, le magistrat Hamady Diouf, a été finalement confirmé par le Conseil constitutionnel, avec quelques différences sur les chiffres. Sur un nombre d'électeurs inscrits de 7.371.890, ils sont

4.519.253 à voter, mais le nombre de suffrages valablement exprimés est de 4.485.128 voix en lieu et place de 4.485.165 voix données par la Commission nationale. Idem pour le nombre de bulletins nuls (34.125 voix contre 33.991). Toutefois, le Conseil constitutionnel a confirmé la victoire du candidat de la coalition « Diomaye président » au premier. 2.434.751 Sénégalais ayant voté pour lui. Il est

suivi du candidat de « Benno Bokk Yaakaar », Amadou Bâ qui vient loin derrière avec 1.605.086 voix, soit 35,79 %. Il est suivi du candidat du Pur, Aliou Mamadou Dia qui occupe la dernière marche du podium avec ses 125.690 voix, soit 2,80 %. Khalifa Ababacar Sall a obtenu 69.750 voix (1,56 %) et tous les autres candidats ont tous moins de 1 %.

Daouda MANE

ELU TRIOMPHALEMENT PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Bassirou Diomaye Faye, le coup du destin

Le joker de Ousmane Sonko, Bassirou Diomaye Diakhar Faye a été élu le 25 mars dernier, dès le premier tour, Président de la République. Une élection historique compte tenu de l'âge du nouveau président (44 ans) mais aussi au vu du contexte, car le plus jeune chef de l'Etat du Sénégal a été libéré de prison cinq jours après le lancement de la campagne électorale. C'est ce qu'on appelle le coup du destin.

Le Sénégal est dirigé depuis le 2 avril 2024 par un nouveau Président de la République. Il se nomme Bassirou Diomaye Diakhar Faye. Jeune inspecteur des Impôts et des Domaines de 44 ans, M. Faye est ce qu'on peut appeler, un homme chanceux. Sorti de prison alors que la campagne électorale a déjà démarré, le porteur du « *Projet* » de Pastef s'est vite imposé et a damé le pion aux 19 candidats à l'élection présidentielle. Et cela, dès le premier tour. Le joker du leader du Pastef, Ousmane Sonko, est un homme béni.

Il est sorti de prison le 14 mars dernier, après 11 mois de prison pour « *outrage à magistrat, diffamation et diffusion de fausses nouvelles* ». Un séjour carcéral qui a été, en quelque sorte, bénéfique au natif de Ndiandiaye, dans la commune de Ndiaganiao, région de Thiès. Dès sa sortie de prison, grâce à la loi d'amnistie, le candidat du « *Projet* », libéré en même temps que son mentor, s'est tapé un bain de foule de la prison du Cap Manuel jusqu'à la Cité Keur Gorgui où réside la famille de Sonko. Le lendemain, les deux leaders s'adressent à la presse. Sonko fait l'éloge du candidat qu'il a choisi pour faire triompher le « *Projet* » et changer le système établi depuis 1960. « *Bassirou est plus honnête que moi. Bassirou est un homme extrêmement brillant. Il est un homme d'action qui*





fait partie du projet depuis le début. Je place le projet entre ses mains. Bassirou, c'est moi », avait déclaré Ousmane Sonko.

« Sonko moy Diomaye, Diomaye moy Sonko »

Le slogan « *Sonko moy Diomaye, Diomaye moy Sonko* » (Sonko, c'est Diomaye, Diomaye est Sonko), lancé par Oumane Sonko a fait tilt dans la tête des « *pastéfiens* » et aux inconditionnels de Sonko. Le reste est passé vite, puisque les deux leaders ont fait tabac partout où ils sont passés lors de la campagne électorale avec à la clé, une élection dès le premier tour avec 54,28%. Une victoire nette et limpide.

Ancien député et ancien sénateur au temps du Président Abdoulaye Wade, Grégoire Biram Ngom du même village a fait un témoignage sur le plus jeune Président en exercice en Afrique. « *Ce témoignage lui a été envoyé le 21 octobre 2023. Bassirou a demandé de ne pas le publier à cette période pour éviter de donner l'impression de faire sa promotion dans l'éventualité d'un choix alternatif* », écrit M. Ngom. Selon ce dernier, de ses parents, de son milieu traditionnel, comme au niveau de l'école privée catholique de Ndiaganiao où il a fait ses études élémentaires, en passant par le Cem de Ndiaganiao et par le lycée Demba Diop de Mbour, Bassirou Diomaye Diakhar Faye a reçu une éducation bien soutenue et encadrée.

Une éducation bien soutenue et encadrée

« *Son père, un homme politique et chef de village bien respecté, s'est toujours battu pour le développement de son terroir et s'est sacrifié pour l'éducation de ses enfants malgré les lourdes charges familiales et les contraintes de la vie politique. Sa maman, une brave dame, ne sachant ni lire ni écrire nonobstant les dures travaux domestiques auxquels elle s'acquittait quotidiennement, s'est toujours assurée que ses enfants avaient fait leurs devoirs et appris leurs leçons* », témoigne l'ex-parlementaire libéral. « *Bassirou Diomaye Faye Jiom May (celui qui est plein d'honneur et de dignité) avec qui j'ai travaillé pendant plus de deux mois avant, pendant et après les élections locales de janvier 2022, a également un second prénom sereer Diakhar « Jaaxar, oxa, jaxidkeerna : c'est-à-dire qui ne peut avoir peur, qui n'est pas peureux, courageux, ardi* », informe Grégoire Biram Ngom.

Dans son témoignage, il a révélé que Bassirou a offert, sans tambour ni trompette, une ambulance au poste de santé de Ndiaganiao. Pour lui, souligne M. Ngom, c'est un devoir qu'un fils participe au bien-être de ses proches. De même, sachant que l'éducation est la clé du développement, il fait partie des précurseurs des révisions collectives, des cours de philosophie et de français pour les élèves en classe d'examen, chaque année à Ndiaganiao. « *Il a soutenu beaucoup de personnes dans le besoin, des villages, des Asc, des associations de jeunes, de femmes, d'élèves, et d'étudiants et autant que possible dans la discrétion nous confie son ami et promotionnaire Irénée kéyi Gning Bassirou préfère donner sans témoin parce qu'il a le sens élevé du sutura (la discrétion). Grâce à Bassirou, plus de 500 femmes ont été formées en teinture, fabrication d'eau de javel entre autres et plus de 300 ont bénéficié de consultations médicales gratuites pour prévenir contre le cancer du col de l'utérus* », informe Grégoire Biram Ngom.

Un brillant élève

Né en 1980 à Ndiaganiao, dans le département de Mbour, région de Thiès, Bassirou Diomaye Diakhar Faye a fait ses humanités à l'école catholique Marie médiatrice de Ndiaganiao, avant de venir à Mbour, où il obtient son baccalauréat en 2000 au Lycée Demba Diop. Orienté à la Faculté de droit de l'Ucad, il décroche sa Maîtrise en 2004. La même année, il réussit les concours de l'Ena et de la Magistrature. Finalement, il opte pour l'Ena et la section Impôts et Domaines. Le sésame décroché, il rejoint la Direction générale des impôts et des domaines (Dgid) où il fit la connaissance de son mentor, Ousmane Sonko. En 2014, le parti politique Pastef est créé. Très vite, il dirige les cadres de Pastef qu'il combine avec la diaspora. Il est dépeint comme un « *esprit brillant, très discret, froid dans l'analyse, cohérent dans les idées et sait exactement dans chaque situation donnée comment maîtriser ses sentiments* ».

Mise en œuvre du Projet

« *Arrêté pour avoir critiqué le fonctionnement de la justice, il est incarcéré au cap manuel depuis le 03 mai 2023. Et pourtant, il était bien averti qu'il était dans le collimateur de Macky Sall, mais Diakhar, signifiant celui qui ne peut avoir peur, répondait par ironie : « On ne peut arrêter la mer avec ses bras* », lit-on dans la biographie qui lui est consacrée. Elu le 25 mars dernier, il s'est révélé être un homme de rupture par rapports à ses prédécesseurs. La preuve, le 15 avril 2024, il s'est déplacé à Touba et Tivaouane pour rendre visite aux khalifes généraux de ces deux villes saintes. Contrairement à Macky Sall et Abdoulaye Wade. En plus, jusqu'à présent, il ne s'est pas rendu dans les pays occidentaux, la France en particulier. Il réserve sa première visite à la sous-région, la Mauritanie. Une volonté de rupture manifeste pour ce polygame, père de quatre enfants. Lors de son premier Conseil des ministres, le 9 avril 2024, le Président de la République a demandé au Gouvernement d'accélérer la réalisation intensive et cohérente du « *Projet* » en travaillant avec « *précision, diligence, méthode et efficacité* » à la satisfaction des populations et au mieux des intérêts du Sénégal. Il enterre ainsi le Pse, initié par Macky Sall. Récemment, il a adressé une correspondance aux fonctionnaires et agents de l'administration dans laquelle, il leur explique sa conception de la gestion des affaires publiques basée sur le tryptique : « *Jub, jubal, jubanti* » (droiture, probité et exemplarité).

Aliou KANDE

NOUVEAU PREMIER MINISTRE

Ousmane Sonko, un homme politique résilient, combatif et courageux

Ces dix dernières années, Ousmane Sonko, fondateur du parti Pastef est l'homme politique sénégalais le plus populaire. C'est également l'acteur le plus combattu par le régime de Macky Sall depuis qu'il s'est engagé dans une bataille contre le système et la corruption. Mais, le maire de Ziguinchor a fait preuve de résilience pour faire porter son « Projet » par les Sénégalais avec l'élection de son poulain, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, le 25 mars 2024.



Chouchou de la jeunesse, Ousmane Sonko est le leader le plus charismatique de la classe politique sénégalaise ces dix dernières années. Le fondateur du parti Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef) en 2014, a fait preuve de résilience pour faire triompher son « *Projet* ». Il a connu la radiation de la Fonction publique et a été combattu par le régime de Macky Sall avec de nom-

breux procès. Emprisonné, empêché de sortir du territoire national depuis 2021, condamné dans l'affaire Adji Sarr et Mame Mbaye Niang, sa résidence et le quartier où il habite (Cité Keur Gorgui) quadrillés pendant presque un mois avant d'être arrêté fin juillet 2023 et mis en prison.

D'aucuns ont parlé de la descente aux enfers de cet inspecteur des Impôts et Domaines né en 1974 à Thiès. Avec son empri-

sonnement, son ambition de succéder à Macky Sall s'est heurtée au refus de l'administration électorale et de la Caisse des dépôts et consignation (Cdc) qui ont refusé de lui délivrer sa fiche de parrainage mais aussi le quitus de la caution. Avec un dossier incomplet déposé au Conseil constitutionnel, le maire de Ziguinchor se voit écarter de l'élection présidentielle. Mais en bon stratège, il avait actionné certaines candidatures pour



porter le « *Projet* ». Une résilience et une combativité de Ousmane Sonko qui ont permis l'élection de son poulain, Bassirou Diomaye Diakhar Faye comme cinquième Président de la République.

Inspecteur des Impôts et des Domaines sorti de l'Ena en 2001, M. Sonko est né en juillet 1974 à Thiès, de parents fonctionnaires, mais il grandit principalement en Casamance où il fait ses études. Après le baccalauréat, il rejoint l'Université Gaston-Berger de Saint-Louis. Dans cette université, le maire de Ziguinchor obtient une Maîtrise en droit public en 1999. Il entre ensuite comme major à l'École nationale d'administration (Ena) du Sénégal. En 2001, il en sort diplômé, section « *Impôts et Domaines* » et intègre l'administration avec un premier poste qui le conduit au Centre des services fiscaux de Pikine. Ousmane Sonko obtient également un Diplôme d'études approfondies (Dea) en Finances publiques et fiscalité à l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar (Ucad). Il est aussi titulaire d'un Master 2 en gestion et finances publiques à l'Institut supérieur des finances (Isf). Le leader de Pastef est Doctorant en droit public économique et fiscalité à l'université Jean-Moulin-Lyon-III.

Engagement syndical

Ousmane Sonko, c'est un engagement syndical au sein de l'administration fiscale. Dès 2005, il crée le Syndicat autonome des agents des impôts et domaines (Said). Il dirige le Said comme premier secrétaire général de 2005 à 2012, avant de devenir secrétaire général honoraire de 2012 à 2016. Une période syndicale qui a conduit le jeune inspecteur des Impôts à critiquer le gouvernement du Président Macky Sall. Des critiques qui n'ont pas laissé insensible le pouvoir qui a entamé des procédures contre le fonctionnaire. Il finit par être radié de la Fonction publique par décret n°2016-1239 pris en août 2016. Alors qu'il avait créé le parti Pastef en 2014, cette radiation propulse Ousmane Sonko sur le devant de la scène. Il durcit les critiques contre le régime. Aux élections législatives de 2017, il réalise un score de moins de 1% des voix et est élu député grâce au plus fort reste. A l'Assemblée nationale, ses interventions sont pertinentes et font mal au régime. Avec ses idées populistes, Ousmane Sonko gagne une bonne partie dans les rangs de la jeunesse.

L'élection présidentielle de février 2019 marque un tournant. Le Président Macky Sall est réélu avec 58,26% des voix, mais le candidat Sonko finit troisième, captant 15,67%



des votes. Un résultat honorable si l'on regarde sa performance deux ans avant lors des élections législatives. Depuis 2019, le leader politique gagne la confiance de nombreuses franges de la population et éclipse beaucoup d'acteurs politiques. Son parti, Pastef, remporte beaucoup de grandes villes lors des élections locales de janvier 2022. Lui-même est élu maire de Ziguinchor. La même année, avec son leadership, la coalition « *Yewwi Askan Wi* » est mise en place. La liste qu'il dirige étant écartée, Ousmane Sonko bat campagne avec un succès éclatant. Il réussit à faire mordre la poussière à la majorité au pouvoir avec 82 députés. Une première dans l'histoire politique du Sénégal.

Ennuis judiciaires

Une montée en puissance qui inquiète le régime en place qui profite de ses sorties jugées parfois maladroites pour lui créer des ennuis. Ses problèmes ont démarré en mars 2021 dans l'affaire Adji Raby, une ex-massaiseuse qui accuse Ousmane Sonko de viol. Une accusation suivie de son arrestation entraînant l'embrasement du pays. Plusieurs morts sont dénombrés dans les rangs de la jeunesse qui a réclamé et obtenu la libération de leur leader. Inculpé de viol en mars 2021, il fut jugé en 2023 et condamné à 2 ans de prison ferme pour « *corruption de la jeunesse* » et acquitté concernant le viol. En même temps, il est condamné dans une affaire de diffamation qui l'oppose au ministre du Tourisme, Mame Mbaye Niang. Ce qui écarte le leader de Pastef de la course à l'élection présidentielle. Arrêté en juillet 2023, il est conduit à la prison de Sébikotane puis

au Cap Manuel après quelques mois à l'Hôpital principal de Dakar. Ses avocats ont lutté farouchement pour le remettre dans le jeu électoral mais se sont heurtés au refus de l'administration qui a refusé de lui délivrer les fiches de parrainages pour l'élection présidentielle.

Mais Ousmane Sonko avait misé sur d'autres candidats pour porter le « *Projet* » du parti. Il choisit notamment Cheikh Tidiane Dièye, Habib Sy. C'est à la dernière minute pour cacher son jeu, qu'il a actionné la candidature de Bassirou Diomaye Faye, qui occupait le poste de secrétaire général du parti jusqu'à son arrestation en avril 2023. En janvier 2024, la candidature de Ousmane Sonko est définitivement écartée alors que celle de Diomaye est validée par le Conseil constitutionnel.

Avec le report de l'élection initialement prévue le 25 février, Macky Sall entame des discussions avec le célèbre détenu. Ce qui a conduit à la loi d'amnistie et la libération des deux détenus, quelques jours après le lancement de la campagne électorale. Dès sa sortie de prison, Ousmane Sonko, le polygame, commence à battre campagne aux côtés de son poulain avec le slogan « *Sonko moy Diomaye* », « *Diomaye moy Sonko* ». Leurs cortèges mobilisent des milliers de Sénégalais. Finalement, l'aura, le charisme, l'engagement, la générosité et le courage de Ousmane Sonko ont permis, en grande partie, au candidat Bassirou Diomaye Faye de gagner l'élection présidentielle dès le premier tour avec un score de 54,28%. Reste maintenant, à relever le défi de la gestion du pouvoir. Ousmane Sonko est le nouveau Premier ministre.

Aliou KANDE

NOUVEAU GOUVERNEMENT DE BASSIROU DIOMAYE FAYE

Une équipe de 25 ministres et 5 secrétaires d'Etat conforme au Projet

Après avoir prêté serment le 2 avril dernier, le nouveau Président de la République a, dans la foulée, nommé son Premier ministre, Ousmane Sonko. Trois jours après (5 avril), les deux têtes de l'exécutif ont dévoilé la composition de l'équipe gouvernementale comptant 25 ministres et 5 secrétaires d'Etat.



Le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, qui a prêté serment le 2 avril 2024, a nommé le même jour, son Premier ministre en la personne de Ousmane Sonko. Un choix salué par beaucoup d'acteurs et observateurs compte tenu du rôle joué par M. Sonko qui a porté son choix sur M. Faye pour être le candidat du parti à l'élection présidentielle du 24 mars. Le 5 avril alors que les Sénégalais commençaient à s'impatisser sur la formation du gouvernement, le cinquième Président du Sénégal marque le coup et fait publier la composition de l'équipe dirigée par le maire de Ziguinchor. La liste de la nouvelle équipe

gouvernementale a été rendue publique le 5 avril 2024 à la tombée de la nuit. L'équipe dirigée par le Premier ministre compte 25 ministres et 5 secrétaires d'Etat. Dans sa déclaration avant la publication de la liste, Ousmane Sonko a indiqué que ce gouvernement va s'atteler à la rupture et à l'appropriation des attentes légitimes des populations. « C'est une équipe gouvernementale conforme à notre Projet pour le Sénégal. C'est un gouvernement qui incarne le Projet d'une transformation systémique », a déclaré M. Sonko. « C'est un gouvernement de rassemblement, cohérent et rationalisé en termes de ministères. C'est aussi un gouvernement de proxi-

mité, d'innovation et d'efficacité exclusivement au service du bien être primordial des Sénégalais », a expliqué le Premier ministre.

Cinq priorités majeures

Il a précisé que ce nouveau gouvernement va travailler sur cinq priorités majeures dont la Jeunesse ; la Vie chère ; la Justice ; l'Éducation, de la formation, l'entrepreneuriat ; et l'Emploi des jeunes et des femmes. Il a aussi insisté sur la protection des droits humains, la bonne gouvernance, la transparence, la reddition des comptes.

D. MANE



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple- Un But- Une Foi

Décret n° 2024 - 939
Portant nomination des ministres
et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution, notamment en ses articles 49, 53, 56 et 57 ;
- Vu le décret n° 2024 - 921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
- Sur proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. Sont nommés :

1. **Madame Yacine FALL** : Ministre de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères ;
2. **Général (2S) Birame DIOP** : Ministre des Forces armées ;
3. **Monsieur Ousmane DIAGNE** : Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
4. **Général (2S) Jean Baptiste TINE** : Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
5. **Monsieur Birame Soulye DIOP** : Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines ;
6. **Monsieur Abdourahmane SARR** : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
7. **Monsieur Cheikh DIBA** : Ministre des Finances et du Budget ;
8. **Monsieur Malick NDIAYE** : Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens ;
9. **Monsieur Daouda NGOM** : Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique ;
10. **Monsieur Amadou Moustapha Njekk SARRE** : Ministre de la Formation professionnelle, Porte-parole du Gouvernement.
11. **Monsieur Cheikh Tidiane DIEYE** : Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
12. **Monsieur Alioune SALL** : Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique ;
13. **Monsieur El Hadj Abdourahmane DIOUF** : Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
14. **Monsieur Serigne Guèye DIOP** : Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
15. **Madame Fatou DIOUF** : Ministre des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires ;
16. **Madame Maïmouna DIEYE** : Ministre de la Famille et des Solidarités ;
17. **Monsieur Yankoba DIEME** : Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions ;
18. **Monsieur Balla Moussa FOFANA** : Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires ;

19. **Monsieur Moustapha Mamba GUIRASSY** : Ministre de l'Éducation nationale ;
20. **Monsieur Ibrahim SY** : Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
21. **Monsieur Olivier BOUCAL** : Ministre de la Fonction publique et de la Réforme du Service public ;
22. **Madame Khady Diène GAYE** : Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
23. **Monsieur Mabouba DIAGNE** : Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage ;
24. **Monsieur Alioune DIONE** : Ministre de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire ;
25. **Monsieur Mountaga DIAO** : Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

Article 2. Sont nommés Secrétaires d'Etat :

1. **Monsieur Amadou Chérif DIOUF** : Secrétaire d'État aux Sénégalais de l'Extérieur ;
2. **Monsieur Ibrahima THIAM** : Secrétaire d'État au Développement des Petites et moyennes industries ;
3. **Monsieur Momath Talla NDAO** : Secrétaire d'État à l'Urbanisme et au Logement ;
4. **Monsieur Alpha BA** : Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan ;
5. **Monsieur Bacary SARR** : Secrétaire d'État à la Culture, aux Industries créatives et au Patrimoine historique.

Article 3. Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 05 avril 2024

1. Monsieur le Président de la République
2. Monsieur le Premier ministre
3. Monsieur le Gouverneur de la Région de Dakar
4. Monsieur le Gouverneur de la Région de Saint-Pierre et de la Martinique
5. Monsieur le Gouverneur de la Région de Guadeloupe
6. Monsieur le Gouverneur de la Région de Martinique
7. Monsieur le Gouverneur de la Région de Mayotte

**Par Le Président de la République
Le Premier Ministre**

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Ousmane SONKO



MAURITANIE, GAMBIE, GUINEE-BISSAU, COTE D'IVOIRE, NIGERIA, GHANA, CABO VERDE, GUINEE CONAKRY

La politique de bon voisinage et d'intégration du Président Bassirou Diomaye Faye

Un mois après son investiture, le Chef de l'Etat, Bassirou Diomaye Faye a opté pour une diplomatie de proximité. A cet effet, il s'est rendu successivement en Mauritanie, en Gambie, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire. Il est même retourné en Gambie pour participer au Sommet de l'Oci qui s'est tenu les 4 et 5 mai 2024, à Banjul. Puis, il s'est également rendu au Nigeria, au Ghana, au Cabo Verde et en Guinée Conakry.

Raffermer d'abord les relations entre le Sénégal et ses plus proches voisins mais également des partenaires de premier rang. Telle semble la démarche du nouveau Président sénégalais, Bassirou Diomaye Diakhar Faye. En un mois de magistrature, il s'est rendu dans trois des cinq pays frontaliers du Sénégal (Mauritanie, Gambie et Guinée-Bissau), en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Ghana, au Cabo Verde et en Guinée Conakry.

Auparavant, le Chef de l'Etat sénégalais s'est rendu d'abord en Mauritanie le 17 avril dernier. Une visite d'amitié et de coopération aux enjeux multiples pour ces deux pays unis par la culture, l'histoire et la géographie. Il s'agit entre autres, outre ce qui lie depuis longtemps les deux pays qui sont dans des organisations comme l'Aof, Omvs, Ua, Oci..., des enjeux sécuritaires dans la région sahélo-saharienne en proie au terrorisme djihadiste et aux groupes armés ; le démarrage imminent de la production de Gaz naturel liquéfié (Gnl) dans le cadre du plus grand projet commun gazier « *Grand Tortue Ahmeyim* » (Gta) d'extraction offshore de gaz de la région ouest-africaine partagé entre les deux pays. S'y ajoute le pont de Rosso dont la première pierre a été posée le 30 novembre 2021 pour un coût d'environ 88 millions d'euros de l'Union européenne (Ue) et deux prêts d'environ 41 millions d'euros de la Banque africaine de développement (Bad) en faveur des deux



pays et de 22 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement (Bei). L'infrastructure en cours de construction, devra faciliter davantage la libre circulation des personnes et des biens entre les deux pays.

Des liens très profonds et étroits

Il s'y ajoute la question des licences de pêche. Récemment, la Mauritanie a accordé 500 licences aux pêcheurs sénégalais de la Langue de Barbarie (Saint-Louis) pour un accès aux eaux mauritaniennes. Le Président Diomaye Faye s'est aussi en-

volé pour la Gambie le samedi 20 avril 2024. Lors de cette visite de travail et d'amitié, le Chef de l'Etat et son homologue gambien Adama Barrow se sont engagés à travailler ensemble pour faire progresser les relations bilatérales. Nul besoin de rappeler les liens fraternels, profonds entre les deux pays. A cet effet, selon le communiqué conjoint sanctionnant la visite, les deux Présidents ont promis d'intensifier les consultations entre les deux Gouvernements afin de mettre en œuvre les accords signés en matière de sécurité, de défense, de gestion des forêts et de la faune sauvage, de commerce,

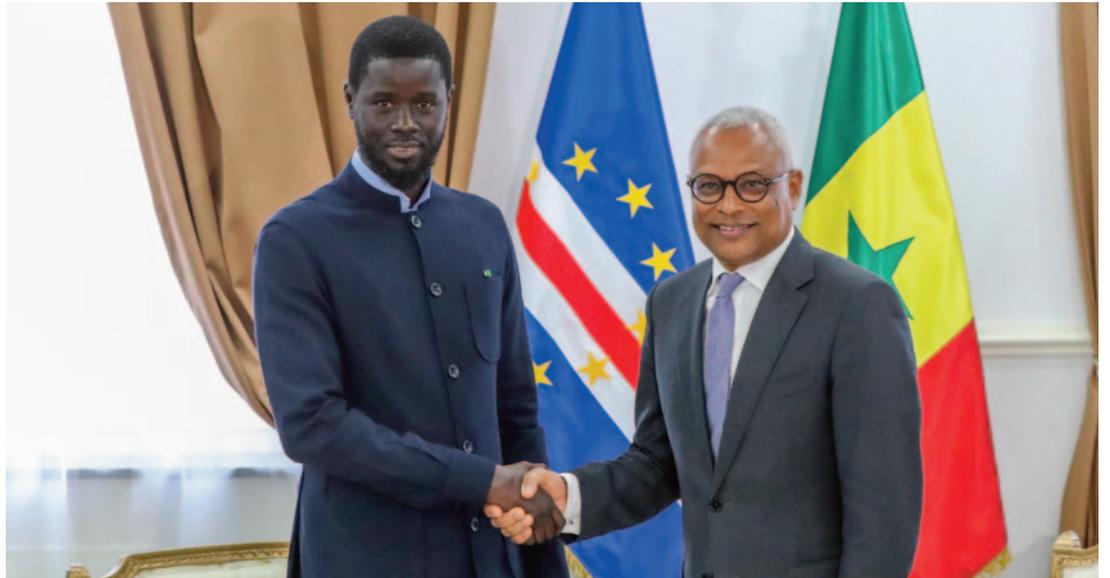
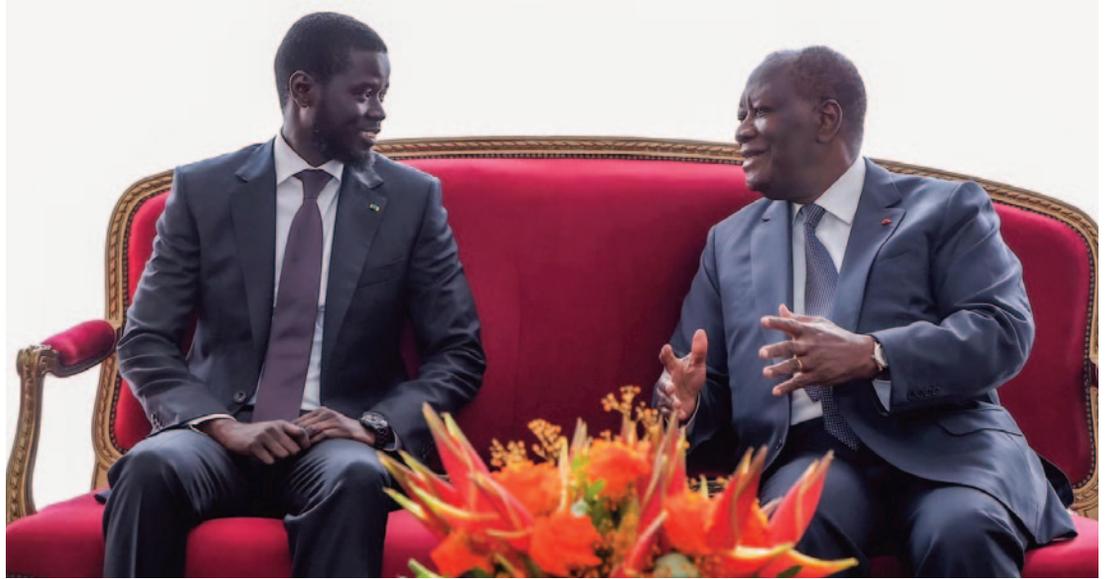
de transport aérien, d'éducation et de système judiciaire. Ensuite après la Mauritanie et la Gambie, le Président Diomaye Faye s'est rendu en Guinée-Bissau. Là également, avec son homologue Umaro Sissoco Embaló, ils ont réaffirmé leur détermination à œuvrer pour le renforcement de la coopération historique entre les deux pays. Deux Etats que tout lie également : l'histoire, la parenté, la géographie, l'amitié, la coopération. Les deux Chefs d'Etat en ont profité pour appeler les secteurs privés respectifs des deux pays à accroître les investissements.

Côte d'Ivoire, Nigeria et Ghana, Cabo Verde et Guinée Conakry

Pour sa quatrième sortie, le Président de la République a choisi un pays ami de longue date du Sénégal, la Côte d'Ivoire, avec lequel le Sénégal entretient des relations privilégiées. Qui plus est la première puissance économique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), le Sénégal occupant le deuxième rang de cette union. Bref, ce sont les deux locomotives de l'Uemoa. Cette visite en Côte d'Ivoire relève donc d'une intelligence stratégique au regard de la place des deux pays dans l'espace Uemoa et même celui de la Cedeao. Puis le Chef de l'Etat s'est rendu successivement au Nigeria et au Ghana, deux pays qui, avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal, constituent les piliers essentiels de l'espace Cedeao.

L'objectif pour ce panafricaniste convaincu, étant de renforcer la politique d'intégration de nos Etats. En effet, en agissant ainsi, le Président Diomaye Faye marche ainsi sur les pas de ses prédécesseurs. Depuis toujours, le Sénégal a toujours privilégié une relation de bon voisinage, contribuant ainsi à la stabilisation du pays. Sa démarche vise également à consolider l'intégration de nos Etats.

Abdou Rahma DABO





SOMMET DE L'OCI A BANJUL

Le président Bassirou Diomaye Faye réaffirme l'ancrage du Sénégal au sein de l'organisation

Banjul, la capitale de la Gambie a abrité du 4 au 5 mai 2024, le 15ème sommet de l'Organisation de la coopération islamique (Oci). Prenant part à la rencontre de la Oumma islamique, le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye a réaffirmé l'ancrage de notre pays au sein de cette organisation.

Le président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye a pris au 15ème sommet de l'Organisation de la coopération islamique (Oci) qui s'est tenu du 4 au 5 mai 2024 à Banjul en Gambie. Une occasion pour M. Faye de réaffirmer l'ancrage de notre pays au sein de cette organisation. « *En tant que Président nouvellement élu du Sénégal, membre fondateur de l'Oci, je tiens à vous assurer de l'ancrage continu de mon pays au sein de notre organisation, dans un esprit de solidarité et de fraternité islamiques. J'ai la ferme volonté d'œuvrer avec toutes et tous à l'atteinte de nos objectifs communs* », a déclaré le chef de l'Etat. Il a souligné que nos assises se tiennent dans un contexte mondial dangereux, marqué par la guerre, la violence et l'extrémisme de tous bords et une crise économique et sociale sans précédent.

Le Sénégal est particulièrement préoccupé par la situation catastrophique à Gaza, sous le regard indifférent de la communauté internationale, face à l'inertie du Conseil de sécurité et au mépris des règles humanitaires les plus élémentaires. « *J'appelle à une mobilisation plus conséquente de la Oumma islamique pour un cessez le feu immédiat à Gaza et la solution à deux Etats, seul gage d'une paix durable dans la région. Je renouvelle le soutien indéfectible du Sénégal aux revendications légitimes de nos frères et sœurs palestiniens, pour un Etat viable et souverain, avec Jérusalem Est comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies* », a lancé le président Bassirou Diomaye Faye.



Il a redit sa ferme condamnation de l'islamophobie, des persécutions de minorités musulmanes dans leur propre pays, notamment au Myanmar, et du terrorisme qui menace l'existence de plusieurs Etats de notre Communauté en particulier au Sahel.

A ces turbulences s'ajoutent selon lui, de graves problèmes économiques et sociaux qui affectent la Oumma islamique, sous l'effet combiné de la pandémie de Covid-19 et des conflits de haute intensité qui per-

turbent les dynamiques du commerce mondial. « *Face à tous ces défis communs, nous sommes interpellés au plus haut niveau pour apporter des solutions aux défis de la pauvreté, des inégalités sociales, et de l'obscurantisme qui affectent des pans entiers de nos sociétés. D'où la pertinence de notre thème, « renforcer l'unité et la solidarité par le dialogue en vue du développement durable* », a fait savoir Bassirou Diomaye Faye. Il a expliqué que c'est par le

dialogue et la solidarité dans l'action que nous pourrions renforcer l'unité de la Oummah et juguler les velléités de division qui ne feront que nous affaiblir et desservir nos intérêts.

Soutien du Sénégal à la Palestine

Pour le Président de la République, unis et solidaires, nous serons plus forts pour assurer l'autosuffisance de la Oummah où chaque musulman se sentira, non comme un assisté, mais comme un acteur de développement, utile à lui-même et à sa communauté. Il a affirmé qu'Allah nous a gratifié de tout ce qu'il faut en ressources humaines, naturelles et financières pour le développement durable de la Oummah. Mais la coopération au sein de la Oummah reste encore bien en deçà de nos objectifs maintes fois réaffirmés.

Rien que dans le secteur agricole, a relevé le président de la République, nous avons de quoi satisfaire notre autosuffisance alimentaire si nous mettons en synergie nos capacités technologiques et financières et nos ressources humaines et foncières. Il a rappelé que plus de 60% des terres arables se trouvent en Afrique, sans compter sa main d'œuvre abondante et disponible. M. Faye a salué le rôle majeur de la Banque islamique de développement dans le financement des projets et programmes des pays membres. Selon lui, il est important que ses ressources et celles de la Société islamique de financement du commerce et du Fonds de solidarité islamique soient augmentées afin de leur permettre de mieux s'acquitter de leurs missions au service des Etats membres.

« Par la valeur islamique de solidarité, le musulman doit pouvoir être entouré et protégé partout pour accomplir pleinement sa vie spirituelle et temporelle. Pour cela, nous devons tous œuvrer ensemble inlassablement à la compréhension mutuelle par le dialogue : dialogue des religions ; dialogue des civilisations ; dialogue des cultures pour assurer la coexistence pacifique des peuples », a fait savoir Bassirou Diomaye Faye. Il a relevé que c'est l'impulsion que le Sénégal a toujours donnée au Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles de l'organisation de coopération islamique (Comiac) que notre pays a l'honneur de présider. Et c'est le sens, a-t-il dit, de la dernière session du Comité, tenue à Dakar les 17 et 18 octobre 2023, sur le thème du « Rôle de la jeunesse musulmane dans la promotion des valeurs islamiques de paix,



de solidarité et de tolérance ». M. Faye souligne que cette thématique nous interpelle car la jeunesse catégorie majoritaire, constitue l'espoir et l'avenir de la Oummah. Nous devons à son avis, investir massivement dans l'éducation et la formation, y compris dans leur dimension spirituelle, pour préparer les jeunes à une vie active, faciliter leur insertion économique et sociale et les rendre moins vulnérables aux influences extrémistes.

Appel à la solidarité

Il juge important que l'Oci et les Etats membres renforcent, par ailleurs, la diffusion des valeurs authentiques de l'Islam, religion qui prône la modération, le savoir, le savoir-faire et le savoir être. Cela contribuera certainement à déconstruire les stéréotypes et à lutter contre les effets pervers d'internet et des réseaux sociaux qui exposent notre jeunesse à des influences extérieures négatives. « La mission du Comiac est donc plus qu'actuelle. Mon ambition est de redynamiser le Comité pour qu'il réponde

mieux à sa vocation de promouvoir les valeurs authentiques de cultures et de civilisation islamique. A cet effet, je compte sur la contribution de tous les Etats membres, le Secrétariat de l'Oci, l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Icesco) et le centre de recherches économiques, sociales et de formation pour les pays islamiques (Sesric) », a confié le Président de la République.

Dans son discours, Bassirou Diomaye Faye n'a pas manqué de remercier vivement le Président Adama Barrow, pour l'accueil et l'hospitalité généreuse qui lui ont été réservés, ainsi qu'à sa délégation, dans la pure tradition gambienne. Il a rendu hommage au Serviteur des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Salman Ben Abdelaziz AL Saoud, pour sa présidence satisfaisante de l'organisation et ses nombreuses initiatives en faveur des valeurs islamiques de paix, de tolérance et de solidarité. Il a également dit merci au Secrétaire général de l'Oci, pour tous ses efforts au service de notre organisation.

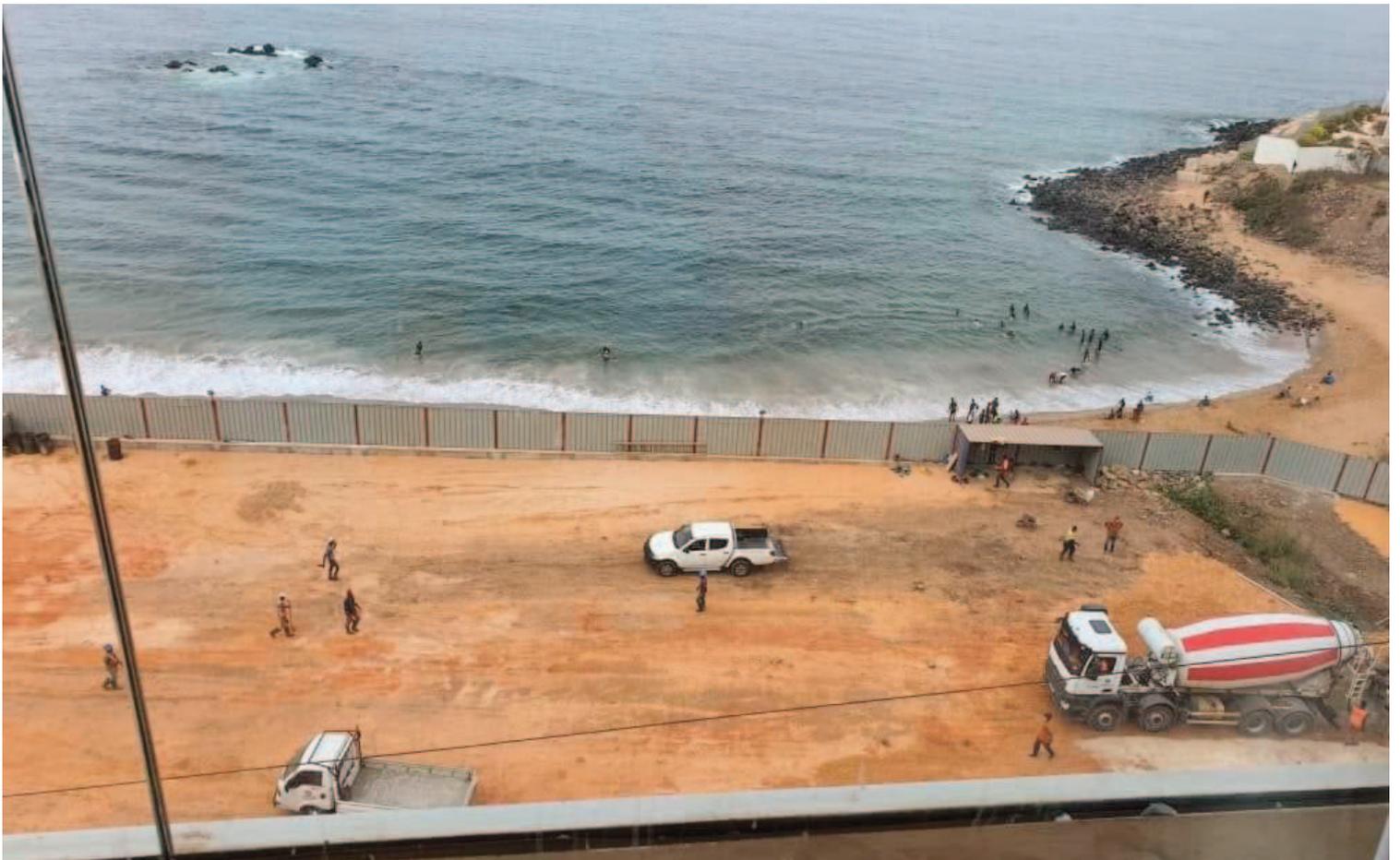
Abdou Rahman DABO



SENEGAL

La chasse aux chantiers jugés illégaux se poursuit

La chasse aux chantiers jugés illégaux se poursuit avec le nouveau pouvoir. Après avoir arrêté tous les travaux sur la corniche ouest, la zone des filaos à Guédiawaye, et dans d'autres localités du pays, le mercredi 02 Mai 2024, le Président de la République, Bassirou Diomaye Faye, a effectué une visite sur le site de logement de Mbour 4, dans la région de Thiès.



L'information avait été d'abord donné par l'architecte Pierre Goudiaby « Atepa » qui a fait de la préservation du littoral sénégalais notamment celle de la corniche de Dakar, avec d'autres Sénégalais, comme l'expert-comptable Matar Bâ, un combat voire une question de survie.

« Le Président Faye a fait arrêter toutes les constructions », a dit « Atepa », alors invité de l'émission « Point de vue » de la Rts. Et de répéter : « Le président de la République Bassirou Diomaye Faye a ordonné l'arrêt de toutes les constructions sur la corniche de Dakar. Objet d'une prédation foncière

sans commune mesure, immeubles, hôtels, villas de luxe... poussent comme des champignons sur le domaine public maritime de la capitale sénégalaise qui étouffe à cause d'une bétonisation effrénée. Sonko avait promis, une fois au pouvoir, qu'il allait raser toutes les constructions sur la cor-



niche ouest de Dakar. On ne peut pas tout raser c'est clair. Mais au moins, le Président Bassirou Diomaye Faye et son gouvernement ont fait arrêter toutes les constructions sur le littoral, sur la corniche depuis avant-hier et je m'en réjouis personnellement », a confié l'architecte et défenseur du littoral dakarais. « Tout est stoppé », a-t-il martelé, avant de préciser : « sauf les travaux d'aménagement entamés par l'État pour le public ».

Mais on ne savait pas que cette mesure allait loin. Les autorités, en effet, sont allées au-delà de la Corniche ouest. « Les hautes autorités estiment nécessaire d'établir une situation exhaustive du foncier dans les zones géographiques les plus sensibles dans lesquelles la paix sociale est menacée par des conflits en cours ou à venir. Par conséquent, en attendant la réalisation de cet exercice et en application des directives contenues dans la lettre susvisée, je vous demande de procéder à une suspension provisoire de l'instruction des dossiers domaniaux et fonciers dans certaines zones », a écrit, dans une lettre datée du 15 avril 2024, le Directeur général des impôts et domaines (Dgid), Abdoulaye Diagne. Dans la lettre, le patron de la Dgid note que le Ministre des Finances et du Budget l'a saisi au sujet de la gestion domaniale et foncière

marquée depuis quelques années par une recrudescence des litiges fonciers. Les périmètres en question concernent la Corniche Est et Ouest, la Bande des filaos de Guédiawaye, le Hangar de l'aéroport de Dakar Yoff, le lotissement dit « Diamalaye », le Plan d'urbanisme en détails de Malika, le lotissement dit « Boa » à Dakar, le lotissement dit « Cité Batterie » à Dakar, le lotissement dit « Terme sud » à Dakar.

Des bizarreries relevées au lotissement de Mbour 4 à Thiès

Vingt-quatre heures après la mesure de suspension de toutes les activités et opérations domaniales et qui concerne également les projets de la Nouvelle Ville de Thiès qui englobe le lotissement litigieux de Mbour 4, le Chef de l'Etat a effectué sur le site de Mbour 4 (Thiès) une visite inopinée. Il était accompagné par le Gouverneur de la région, Oumar Mamadou Baldé, le maire Babacar Diop, des maires des communes de Thiès Est, Ouest et Nord, ainsi que des chefs des Services fiscaux de Thiès. C'était le mercredi 1er mai 2024. Mbour 4 est divisée en deux parties : la première se trouve dans la commune de Thiès Ouest (et donc la ville de Thiès) alors que la seconde, plus récente et couvrant plus de 2.000 ha, se

situe dans la commune de Keur Mousseu. Après avoir échangé avec les directeurs centraux, régionaux et départementaux sur la répartition des parcelles et leurs affectations, le Président Diomaye Faye a exprimé sa désolation. Il dit y avoir relevé de nombreuses bizarreries.

D'après lui, des politiciens et autres personnalités ont bénéficié de 100 ha et même pour l'un d'entre eux, on parle de 200 à 300 ha. « Quand l'alternance est arrivée au soir du 24 mars 2024, certains attributaires se sont empressés de demander, par arrêté ministériel, l'obtention d'un titre foncier pour soi-disant se sécuriser en droit », a dit le Président. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, « d'autres ont commencé à vendre ». Un empressement à vouloir mettre l'Etat devant le fait accompli dénoncé par Bassirou Diomaye Faye qui a alors décidé de prendre des « mesures conservatoires », le temps « d'auditer et de régulariser la situation anormale constatée ».

En effet, comment comprendre, dénonce le Chef de l'Etat, qu'un citoyen puisse se faire octroyer 13 ha pendant que la ville n'a que 3 ha ? Soulignant que cette même situation est répertoriée dans plusieurs localités. « Croyez-moi, cela ne passera pas ! », a-t-il martelé.

Abdou Rahman DABO



SOUVERAINETE ET PROSPERITE

Ousmane Sonko décline les grands axes prioritaires pour le Gouvernement

Conformément aux instructions du Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, le Premier ministre, Ousmane Sonko, a décliné, le jeudi 02 mai 2024, en Conseil des ministres, les priorités autour desquelles il compte mobiliser l'action gouvernementale au cours des prochaines semaines.

Selon la note du Bureau d'information gouvernementale (Big), lesdites mesures urgentes, qui s'inspirent des cinq orientations majeures définies par le Chef de l'Etat, vont de l'atténuation de la vie chère, à la promotion du financement des Pme/Pmi, en passant par d'autres aspects aussi importants que le ciblage des subventions des produits de première nécessité et des produits pétroliers, la réduction du train de vie de l'Etat, les réformes fiscales, la réforme du système de rémunération dans la fonction publique, la campagne de production agricole 2024 et le « Programme 100 000 logements ». En termes plus clairs, ce sont des actions qui « *devront permettre de préparer le terrain à la convocation d'un dialogue social en vue d'aboutir à un pacte fort pour une stabilité sociale durable* », note le Big.

Lutte contre la vie chère

Le chef du Gouvernement, Ousmane Sonko a, de prime abord, engagé les ministres en charge du Commerce et de l'Industrie, des Finances et de l'Agriculture, de lui proposer, avant le 15 mai 2024, « *un Plan d'urgence opérationnel de lutte contre la vie chère* », ainsi que « *le plan d'actions mis en place cible des priorités majeures* ». Parmi celles-ci, figure, en bonne place, la proposition de mesures concrètes d'atténuation de la cherté de la vie. L'objectif étant de « *baisser les prix des denrées de première nécessité ainsi que de certains services essentiels* ». Ce qui peut engendrer un impact très positif sur le quotidien des Sénégalais. Au-delà de la baisse des prix, le Premier ministre Ousmane Sonko et son Gouvernement comptent passer par un « *meilleur ciblage des subventions des produits de première nécessité et des produits pétroliers pour lutter efficacement contre la vie chère. Cette action urgente figure au cœur du Projet pour un Sénégal souverain, juste et prospère, qui prévoit une réorganisation profonde des fonds alloués aux subventions étatiques et une allocation adéquate des recettes du pétrole et du gaz* », lit-on dans ce texte du Big.

Réformes fiscales

Les réformes fiscales sont également au cœur des actions prioritaires du Gouvernement. En effet, il est souligné dans ce document qu'au-delà de « *l'équité et de la transparence* » visées par les autorités, cette mesure matérialise un « *engagement important du Projet* », consistant à mener des réformes fiscales au service du développement économique et social du Sénégal. L'autre réforme prioritaire



touché le système de rémunération dans la Fonction publique pour le rendre plus cohérent, juste et équitable en tenant compte de la soutenabilité budgétaire. Pour ce qui est de la campagne de production agricole 2024, Ousmane Sonko a souligné, le vendredi 04 mai 2024, que désormais, « *l'agriculture devra jouer le rôle prépondérant dans la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, la lutte contre l'émigration clandestine et la lutte contre la pauvreté* », soulignant que le Président Bassirou Diomaye Faye accorde une « *grande importance au secteur de l'agriculture* ». Un engagement qui se traduit, dans le Projet, par la doctrine de la souveraineté alimentaire qui guidera désormais les interventions de l'Etat. Selon toujours le Big, les mesures prioritaires de la feuille de route du Gouvernement seront également focalisées sur la campagne de production agricole 2024, le « *Programme 100.000 logements* » et la promotion du financement des Pme/Pmi. « *La question du logement demeure l'une des préoccupations fortes des citoyens sénégalais, notamment en ce qui concerne les facilitations pour l'accès à un logement décent. Ce sur quoi le Président Bassirou Diomaye Diakhar Faye a particulièrement attiré l'attention du Gouvernement, lors du Conseil des Ministres du 24 avril 2024* », lit-on dans ce texte. Idem pour la promotion du financement des Pme/Pmi.

Abdou Rahman DABO

EXAMENS ET CONCOURS 2024

Le Premier ministre arrête 19 mesures

Dix-neuf (19) mesures ont été arrêtées par le Premier ministre Ousmane Sonko lors du Conseil interministériel sur la préparation des examens et concours pour l'année scolaire 2023-2024, tenu le samedi 18 mai 2024, à Diamniadio.

Ces mesures touchent notamment le déroulement des examens, le convoiement et la sécurisation des épreuves et centres d'examen, le paiement des avances et indemnités des enseignants, etc. Ainsi, au titre du convoiement et de la sécurisation des épreuves et des centres d'examen, il a engagé les ministères concernés à mutualiser les ressources et moyens logistiques afin d'assurer « *le convoiement sécurisé* » des épreuves d'examen et « *la sécurité des centres d'examen et des personnels mobilisés* ». Il s'agit aussi de veiller à la mise en état et à la propreté des centres d'examen ; de mettre en place un dispositif de recueil d'identité des élèves inscrits à l'examen du Certificat de fin d'études élémentaires (Cfee) et ne disposant pas de pièce d'état civil afin de constituer une base de données à exploiter en vue de corriger cette situation. Ousmane Sonko a ainsi demandé à ce qu'une solution soit trouvée pour la centaine d'élèves candidats au Bac, cette année. D'après lui, ils sont presque 70.000 cas pour le Cfee et environ 6.000 pour le Brevet de fin d'études moyennes (Bfem).

Guichet unique

Quant au Ministre des Finances et du Budget, il est invité, en relation avec ses collègues de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, « *à mobiliser les ressources financières nécessaires* ». Il s'agit notamment, de créditer la caisse d'avance pour le paiement des indemnités de déplacement des correcteurs, des présidents de jury du Baccalauréat, de l'Éducation physique et sportive (Eps), du Bac général et technique. Non sans préconiser l'augmentation du Fonds d'appui à l'examen du Baccalauréat (Faeb), au prorata de l'évolution de l'effectif de candidats et aussi la liquidation du passif de 2023, des frais de mission liés aux examens et concours.



Le Premier ministre a également instruit les membres du gouvernement à prendre les dispositions appropriées pour assurer la disponibilité de la matière d'œuvre, à savoir les intrants pédagogiques pour les examens professionnels et techniques. A cet effet, il a proposé « *la mise en place d'un guichet unique* », avec comme objectif de « *vider toutes les instances des arrêtés d'admission aux examens professionnels avant le 30 juin 2024* » et « *de prendre les dispositions nécessaires pour payer les frais de mission liés aux examens et concours, au plus tard le 30 novembre 2024, conformément aux engagements pris avec les partenaires sociaux* ».

Concernant les perspectives et le suivi de la mise en œuvre des décisions, le Premier ministre a évoqué l'opportunité de recourir

à l'Imprimerie nationale du Sénégal et à l'Imprimerie du Ministère de l'Éducation nationale, pour l'impression des épreuves des examens et concours nationaux, demandant la programmation, avant la fin du mois de juillet, d'une réunion interministérielle sur la question de l'État civil dans les écoles.

Pour un déroulement des examens et concours sans couac, il a insisté sur la digitalisation sécurisée de tout le processus d'organisation. Et également à mettre en place un système de numérisation et d'archivage des diplômes de baccalauréat. Il a encore instruit pour l'évaluation de l'application effective des règles régissant l'organisation et la correction des épreuves en langue arabe et pour la filière arabo-islamique.

D. MANE



PRÉVENTION ET GESTION DES INONDATIONS

Le Gouvernement annonce 22 mesures

Le Premier ministre, Ousmane Sonko, a annoncé, le 16 mai dernier, lors du Conseil interministériel sur la prévention et la gestion des inondations tenu à Diamniadio, 22 mesures pour réduire l'impact des inondations pour l'hivernage 2024.

Le Gouvernement est de plain-pied dans la prévention et la gestion des inondations. A cet effet, un Conseil interministériel sur la prévention et la gestion des inondations, a été présidé, à Diamniadio, par le Premier ministre, Ousmane Sonko, à l'issue de laquelle 22 mesures ont été prises. Il s'agit, entre autres, du recensement exhaustif, avant le 15 juin, du matériel antérieurement acquis ; de la finalisation de la cartographie des zones inondables avant fin juin ; de celle des travaux en cours au niveau des zones critiques identifiées dans les départements de Dakar, Pikine, Fatick et Mbacké et dans la ville de Sédhiou ; mais aussi de la mise à jour du recensement et la catégorisation des moyens publics et privés mobilisables sur l'ensemble du territoire national, en cas de fortes inondations susceptibles d'entraîner le déclenchement du Plan Orsec. Il s'est également agi de veiller à la mise en place d'un dispositif de pompage performant en pré-positionnant des motopompes de grandes capacités sur les points endémiques déjà identifiés ; à la finalisation, au courant du mois de juin, des opérations pré-hivernage, notamment le curage de canaux, le faucardage de bassins et réceptacles, l'entretien de lacs et marigots, et la maintenance du matériel et équipements de pompage ; de travailler sur l'opérationnalisation de la Police de l'Assainissement pour lui permettre de jouer pleinement sa mission de prévention et de sanction des infractions en lien avec les inondations.

Communication et sensibilisation

Le chef du Gouvernement a, par ailleurs, beaucoup insisté sur communication et la sensibilisation. Concernant les aspects financiers liés à la passation des marchés publics, il a instruit à prendre les dispositions appropriées pour résorber les arriérés de paiement sur les factures dues aux entreprises exécutant des travaux d'assainissement d'eaux pluviales et de payer, sans retard, les nouvelles factures et d'accélérer la passation des marchés pour les opérations



pré-hivernage dans les régions et pour les ouvrages de la première phase du Projet de gestion des eaux pluviales et d'Adaptation au changement climatique (Progep), situés dans la banlieue dakaroise. Le Gouvernement doit également travailler à réguler des ordures ménagères, au désensablement régulier de la voirie, entre autres et de prendre en charge tous les points critiques d'inondation identifiés dans les plans d'actions afin de prévoir un dispositif spécial de gestion des eaux pluviales au niveau des principales cités religieuses en perspective du Magal et du Gamou, ainsi qu'au niveau des centres d'examens scolaires exposés aux inondations. L'une des recommandations est l'installation électrique pour le pompage des eaux durant toute la période de l'hivernage. Le Gouvernement doit ensuite veiller à la dotation de tous les points vulnérables recensés en paratonnerres ; de mobiliser les moyens nécessaires pour la désinfection permanente des zones inondées et des bassins de rétention d'eaux pluviales ; veiller, dans le futur, au respect de l'interdiction de nouveaux lotissements et de nouvelles constructions dans les zones non aedificandi ; renforcer les moyens financiers des structures opérationnelles et la coordination du monitoring et l'évaluation.

Le Premier ministre a, lors de cette rencontre promis que les 717 milliards de FCfa injectés par l'État, ces dernières années, dans la construction d'ouvrages de drainage, de stockage et de pompage des eaux pluviales, dans la restructuration de zones inondables, ainsi que dans le relogement des sinistrés, seront audités.

Audit des 717 milliards de FCfa dépensés

Car, à l'en croire, ce montant n'a pas permis d'atteindre les résultats espérés pour mettre fin aux inondations. « Cette forte somme fera l'objet d'un audit approfondi », a promis Ousmane Sonko. Il a toutefois assuré que le Gouvernement trouvera les moyens et les ressources pour un règlement définitif, soulignant que les services compétents pour mettre un terme à toutes les constructions anarchiques sur des zones non aedificandi. Selon lui, le recensement effectué en 2022, à Dakar, sous la conduite du Gouverneur de région, ont fait ressortir que 3.546 cas d'occupation de voies naturelles de drainage, de zones humides dont des lacs et des emprises d'ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales.

D. MANE

Conseil interministériel sur la prévention et la gestion des inondations, en perspective de l'hivernage 2024

AU TITRE DES ACTIONS PRÉVENTIVES

J'engage le Ministre chargé de l'Assainissement, en relation avec les Ministères concernés, à :

- procéder au recensement exhaustif, au plus tard le 15 juin 2024, du matériel antérieurement acquis;
- finaliser, en relation avec le Ministre chargé du Numérique, la cartographie des zones inondables avant la fin du mois de juin 2024.

J'invite le Ministre chargé de l'Assainissement, en relation avec le Ministre chargé des Collectivités territoriales et le Ministre chargé des Finances, à faire prendre d'urgence les dispositions utiles, notamment par l'ONAS, la DGPI, l'ADM et l'Ageroute, pour la finalisation des travaux en cours au niveau des zones critiques identifiées dans les départements de Dakar, de Pikine, de Fatick et de Mbacké et dans la ville de Sédhio.

J'invite le Ministre chargé de l'Intérieur à mettre à jour le recensement exhaustif et la catégorisation des moyens publics et privés mobilisables sur l'ensemble du territoire national, en cas de fortes inondations susceptibles d'entraîner le déclenchement du Plan ORSEC.

J'engage le Ministre chargé de l'Assainissement, en synergie avec le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, les Ministres chargés des Forces armées, des Collectivités territoriales et des transports à :

- veiller à la mise en place d'un dispositif de pompage performant en prépositionnant des motopompes de grande capacité sur les points endémiques déjà identifiés ;
- assurer le ramassage du matériel déployé au plus tard à la fin du mois de novembre 2024.

J'invite le Ministre chargé de l'Assainissement, en relation avec les Ministres chargés des Transports terrestres et des Collectivités territoriales, à veiller à la finalisation, au courant du mois de juin 2024,



des opérations pré-hivernage, notamment le curage de canaux, le faucardage de bassins et réceptacles, l'entretien de lacs et marigots, l'entretien et la maintenance du matériel et équipements de pompage.

J'engage le Ministre chargé de l'Assainissement à veiller à l'opérationnalisation de la Police de l'Assainissement, pour lui permettre de jouer pleinement sa mission de prévention et de sanction des infractions en lien avec les inondations.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est invité, en relation avec les Ministres chargés de la Communication et de la Culture à mettre en place un dispositif de communication pour assurer une large diffusion et à temps des informations utiles, notamment en termes de sensibilisation et d'alerte précoce.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, en relation avec les autres Mi-

nistres concernés, prendra toutes les dispositions préparatoires nécessaires pour le bon déroulement de la journée nationale de lancement de la campagne de prévention et de lutte contre les inondations.

AU TITRE DES ASPECTS FINANCIERS ET DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Le Ministre des Finances et du Budget prendra les dispositions appropriées pour résorber les arriérés de paiement sur les factures dus aux entreprises exécutant des travaux d'assainissement d'eaux pluviales et payer, sans retard, les nouvelles factures.

J'engage le Ministre des Finances et du Budget, en relation avec le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, à prendre les mesures requises pour diligenter la mise à disposition des moyens prévus dans le cadre de la Matrice d'Actions prioritaires de Lutte contre les Inondations (MAP).

J'invite le Ministre des Finances et du Budget à accélérer la passation des marchés



d'opérations pré- hivernage dans les régions et pour les ouvrages de la première phase du Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique (PROGEP 1), situés dans la banlieue dakaroise.

AU TITRE DES ACTIONS À MENER DURANT L'HIVERNAGE

J'engage le Ministre chargé de l'Urbanisme et des Collectivités territoriales, en relation avec le Ministre chargé des Transports terrestres, à veiller à l'enlèvement régulier des ordures ménagères, au désensablement régulier de la voirie et à la dépose des résidus.

J'engage le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, en synergie avec les Ministres chargés de l'Intérieur, des Finances, des Collectivités territoriales, des Transports terrestres et de l'Education nationale à :

- prendre en charge tous les points critiques d'inondation identifiés dans les plans d'actions, en accordant une attention particulière aux points jouant un rôle stratégique sur les plans économique, social, environnemental et de la mobilité urbaine et interurbaine ;
- prévoir un dispositif spécial de gestion des eaux pluviales au niveau des principales cités religieuses en perspective du Magal et du Gamou, ainsi qu'au niveau des centres d'exams scolaires exposés aux inondations.

J'invite le Ministre chargé de l'Energie à assurer l'installation diligente de descentes électriques pour le pompage, partout où c'est nécessaire durant toute la période de l'hivernage.

J'invite le Ministre chargé des Solidarités à mobiliser les moyens disponibles pour la prise en charge d'éventuels sinistres.

AU TITRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE, SANITAIRE ET DE LA PRÉVENTION DES MALADIES

J'engage le Ministre chargé de l'Intérieur, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget, à veiller à la dotation de tous les points vulnérables recensés, en paratonnerres et autres équipements de protection civile nécessaires.

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale est chargé, en relation avec les Ministres chargés des Finances, de l'Assainissement et des Collectivités territoriales, de mobiliser les moyens nécessaires pour la



désinfection permanente des zones inondées et des bassins de rétention d'eaux pluviales.

AU TITRE DES PERSPECTIVES

J'engage le Ministre chargé de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire, en relation avec les Ministres chargés de l'Assainissement, des Forces armées, de l'Intérieur et des Finances à veiller :

- au strict respect de l'interdiction de tout nouveau lotissement et de toute nouvelle construction dans les zones non aedificandi ;
- à la restructuration des quartiers situés dans des zones inondables ;
- à la préservation des zones humides et des voies naturelles de drainage d'eaux pluviales ;
- à la mise en place d'une bonne planification urbaine couvrant la totalité du territoire national.

J'engage le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre chargé de l'assainissement, en relation avec les Ministres concernés à :

- renforcer les moyens financiers des structures opérationnelles, telles que la DPGI, la BNSP, le Génie militaire, l'ANACIM et l'ONAS pour améliorer leurs capacités d'intervention ;
- prendre en charge la mobilisation des financements pour les travaux prévus sur les sites critiques identifiés dans

les départements de Kaolack, Saint-Louis et Bakel.

G. AU TITRE DE LA COORDINATION, DU MONITORING ET DE L'ÉVALUATION

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est chargé d'assurer la coordination et le monitoring de la mise en œuvre des différents plans d'actions élaborés par les Comités régionaux de Gestion des Inondations et par les structures opérationnelles. En particulier, j'instruis toutes les structures publiques et leurs ministères de tutelle, à veiller scrupuleusement à une coordination étroite de leurs actions liées à la gestion préventive et curative des inondations.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est chargé, en relation avec tous les acteurs des inondations, de procéder, à la fin de l'hivernage, à l'évaluation globale du dispositif de prévention et de gestion des inondations mis en œuvre cette année, pour en mesurer la performance et proposer une nouvelle approche plus efficace, plus résiliente et durable.

J'engage le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en relation avec le Ministre chargé de l'Assainissement et tous les autres Ministres concernés, à assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions issues de ce Conseil interministériel et à me faire le compte rendu régulier.

Fait à Diamniadio, le 16 mai 2024

CAMPAGNE AGRICOLE 2024

L'Etat offre 35 000 tonnes d'engrais aux producteurs

Cette année, la campagne agricole démarre sous de bons auspices. Le Gouvernement a, en effet, décidé d'offrir gratuitement 35 000 tonnes d'engrais aux producteurs et de baisser les prix des fertilisants de 22 % et 19 % pour la filière tomate. Le Ministre de l'Agriculture, Mabouba Diagne, a fait l'annonce, le vendredi 17 mai 2024, à l'issue d'une rencontre avec le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Cncr).



Les 35 000 tonnes d'engrais offertes aux producteurs serviront à fertiliser pour les sols, a dit le ministre. « Avec le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Cncr), nous avons élaboré des stratégies qui nous ont permis d'augmenter les quantités de phosphates qui seront mises à la disposition des paysans. Ainsi, 35 000 tonnes seront distribuées gratuitement aux producteurs », avait-il déclaré, saluant le « rôle actif » joué par le Cncr « dans les préparatifs et le dépouillement de la sélection des fournisseurs d'en-

grais ». Le Ministre a également dit que les prix des engrais connaîtront une baisse de 22 % et 19 % pour la filière tomate, précisant que cette une réduction a été rendue possible grâce à l'augmentation de 20 milliards de FCfa par rapport à l'année dernière du budget de la campagne agricole.

Mabouba Diagne a indiqué travailler également avec le Cncr sur 10 filières pour réduire la facture des importations des denrées alimentaires qui s'élève à 1.070 milliards de FCfa, affirmant la tenue prochaine de journées de réflexion avec l'intersyndi-

cale de ces filières en vue « d'élaborer des stratégies pour réaliser les objectifs poursuivis ». Idem avec les banques, les institutions de microfinance, les producteurs et les opérateurs pour étudier le type d'accompagnement du secteur agricole. Le Ministre a invité les Sénégalais à « se mettre au travail pour l'autosuffisance alimentaire, à défaut de réaliser la souveraineté alimentaire ». Un appel est lancé au secteur privé, la diapora et les épargnants à investir davantage dans le secteur agricole.

Daouda MANE



CAMPAGNE AGRICOLE 2024

23 décisions issues du Conseil interministériel préparatoire

Le Premier ministre Ousmane Sonko, a présidé, le vendredi 03 mai 2024, à Diamniadio, le Conseil interministériel consacré à la préparation de la campagne de production agricole. Un moments d'intenses échanges entre État et acteurs du secteur. Pour le succès de cette campagne 2024, le chef du Gouvernement, de concert avec les acteurs à différentes échelles de la chaîne de valeur, a retenu 23 décisions. Voici in extenso les 23 mesures issues du conseil interministériel.

Au titre des dettes dues aux opérateurs

Le Premier ministre engage le ministre des Finances et du Budget

1- à prendre les mesures nécessaires pour : solder la dette de l'État vis-à-vis des opérateurs pour les campagnes 2021/2022/2023, au plus tard au cours de la semaine du 6 au 10 mai 2024 ; de procéder à un audit de la dette au titre de la campagne agricole 2023-2024 et soumettre à validation un plan d'apurement de la dette validée ; d'organiser des concertations entre, d'une part, les opérateurs et, d'autre part, les banques et l'administration fiscale, en vue de trouver des solutions à l'impact des retards de paiement de la dette de l'État aux opérateurs, en termes d'intérêts de retard imputés par les banques et de pénalités sur le recouvrement des impôts et taxes dus.

Au titre des fournitures de semences, engrais et produits phytosanitaires

Le Premier ministre demande au ministre chargé de l'Agriculture :

2- À prendre toutes les dispositions requises, pour le démarrage effectif de la distribution des intrants en quantités et en qualité, dans les plus brefs délais, en accordant une attention toute particulière à l'implication active des coopératives et des sociétés de coopératives.



3- À veiller, en relation avec le ministre des Finances et du Budget, au respect des principes de transparence, d'intégrité, d'économie et d'efficacité, dans l'octroi des agréments, en portant une attention par-

ticulière à la solvabilité des Opérateurs.

4- À renforcer dans les délais requis, les capacités d'intervention de la Direction de la Protection des végétaux, pour la protection des cultures et des récoltes ; accorder



une attention particulière à la lutte contre les oiseaux granivores dans les zones de culture de riz.

5- À assurer, en relation avec le Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan, et le ministre des Forces armées, chacun en ce qui le concerne, la mise en place des intrants dans les conditions de stricte transparence, auprès des réels ayants droit, en veillant à identifier et à sanctionner tout détournement d'objectif. Un accent particulier devra être accordé, par les services déconcentrés (DRDR et SDDR), au respect strict des critères de choix des Gros producteurs.

6- En relation avec le ministre des Finances et du Budget, à mettre des moyens logistiques à la disposition des directions nationales et des services techniques déconcentrés, et à veiller à la disponibilité sur l'ensemble du territoire national des planings de distribution des intrants (semences et engrais) auprès de chaque DRDR.

7- En relation avec le ministre des Télécommunications et du Numérique, et dans le strict respect de la réglementation régissant la protection des données personnelles, à instaurer un identifiant (carte d'identité) pour chaque producteur bénéficiaire de la subvention de l'État et pour chaque opérateur fournisseur d'intrants agricoles, par la mise en place d'une plateforme de gestion et de suivi en temps réel, assurant une traçabilité complète des subventions agricoles, de la définition des objectifs de campagnes, jusqu'aux mises à disposition des intrants aux producteurs, en passant par les notifications aux fournisseurs.

8- En relation avec le ministre des Forces armées, à redynamiser dans les plus brefs délais, la cellule logistique militaire détachée au sein du ministère de l'Agriculture.

Au titre du matériel agricole

Le Premier ministre engage le ministre chargé de l'Agriculture :

9- À veiller à fixer des conditions et modalités de cession du matériel agricole récemment acquis par l'État, garantissant la stricte transparence, l'équité, et l'efficacité aux producteurs réels ayant droit en mettant un dispositif de suivi de leur utilisation aux fins et lieux déclarés ; plus spécifiquement, accélérer la distribution du matériel agricole dans la vallée du fleuve Sénégal.

10- Renforcer la dotation en petits matériels agricoles dans le cadre du pro-

gramme de mécanisation.

11- À commanditer un audit du Programme Intermaq et Sismar d'acquisition et de distribution de matériels agricoles, de magasins de stockage d'intrants agricoles et de chambres frigorifiques.

Au titre des commissions de distribution

Le Premier ministre engage le ministre chargé de l'Agriculture :

12- À diligenter, sécuriser, en relation avec le Secrétaire d'État aux Coopératives et à l'Encadrement paysan, et le ministre des Forces armées, la mise en place des commissions de cession des intrants avec les autorités administratives au plus tard le 13 mai 2024 ;

13- À mettre en place un dispositif de contrôle du respect des règles fixées pour la distribution des intrants aux ayants droit et identifier toute anomalie en vue de sa correction, sans préjudice des mesures à prendre par l'État pour la préservation de ses intérêts.

Au titre des infrastructures de stockage

Le Premier ministre engage le ministre chargé de l'Agriculture :

14- À recenser, en relation avec le ministre des Forces armées, les infrastructures de stockage de semences et d'engrais existantes sous tutelle des différents départements ministériels, et à les mettre à disposition pour la campagne agricole.

Au titre de la mobilisation des financements

Le Premier ministre engage le ministre des Finances et du Budget :

15- À prendre les dispositions appropriées en relation avec le ministre de l'Agriculture, pour permettre la mobilisation par les opérateurs, des financements appropriés de la campagne de production agricole 2024 ;

16- À inscrire dans le budget, les montants requis pour la subvention de 120 milliards retenus pour la campagne de production agricole 2024 ;

17- À entreprendre les concertations nécessaires avec l'Association professionnelle des banques et établissements financiers du Sénégal (APBEFS), l'Association profes-

sionnelle des systèmes financiers décentralisés (APSFD), La Banque Agricole (LBA), la BNDE et les institutions de microfinance, en vue de leur implication renforcée dans le financement de la campagne de production agricole 2024.

18- À Sensibiliser la BCEAO et le Conseil des ministres de l'Union sur la nécessité d'adapter, dans les meilleurs délais possibles, la réglementation prudentielle applicable aux banques et établissements financiers ainsi qu'aux institutions de microfinance, aux spécificités du secteur agricole.

19- En relation avec le ministre de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire, mettre en place les conditions d'une intervention accrue des institutions de microfinance y compris celles de petite taille au financement aux campagnes de production et de commercialisation agricoles.

Au titre des moyens logistiques et de leur mutualisation

Le Premier ministre engage le ministre chargé de l'Agriculture :

20- À mutualiser les moyens et les interventions des projets et programmes au niveau local, par une meilleure coordination et synergie d'actions.

Au titre des autres problématiques de renforcement des rendements agricoles

Le Premier ministre engage le ministre chargé de l'Agriculture :

21- Intensifier le programme de phosphatage des sols.

22- Accorder une urgence absolue à la reconstitution, dans les meilleurs délais possibles, du capital en semences sélectionnées d'arachides sous la direction de l'ISRA.

Au titre du suivi de la mise en œuvre des décisions issues du Conseil interministériel

Le Premier ministre engage le ministre, secrétaire général du Gouvernement :

23- À assurer, en rapport avec le ministre chargé de l'Agriculture et les ministres concernés, le suivi de la mise en œuvre des mesures ci-dessus retenues, et de lui en faire régulièrement le compte rendu.



REUNIONS DE PRINTEMPS DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE

Le Sénégal mise sur les politiques publiques fondées sur la souveraineté économique

Du 15 au 21 avril dernier, se sont tenues à Washington, les réunions de printemps du Fonds monétaire international (Fmi) et de la Banque mondiale. La délégation sénégalaise a été conduite par le Ministre des Finances et du Budget composée du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, du Ministre l'Energie du Pétrole et des Mines et du Ministre Secrétaire général du Gouvernement. Cheikh Diba et sa délégation ont expliqué aux responsables de ces deux institutions, que notre pays entend mettre en œuvre des politiques publiques fondées sur la souveraineté économique.

Une délégation conduite par le Ministre des Finances et du Budget composée du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, du Ministre l'Energie du Pétrole et des Mines et du Ministre Secrétaire général du Gouver-

nement, a représenté le Sénégal aux réunions statutaires de Printemps organisées par le Fonds monétaire international (Fmi) et la Banque mondiale à Washington du 15 au 21 avril 2024. Selon un communiqué du ministère des Finances et du Budget, ces

réunions regroupent les investisseurs privés et l'ensemble des organisations agissant dans le domaine du développement et de la coopération économique et financière. La délégation sénégalaise a rencontré les autorités de la Banque mondiale, du Fmi,

de la Société financière internationale (Sfi) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (Miga).

Au cours de ces différentes rencontres, la délégation a souligné l'engagement du Gouvernement sénégalais d'asseoir une nouvelle dynamique axée sur l'éthique, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la justice et la transparence dans la gestion publique ; ces valeurs fondamentales constituant des prérequis pour toute action de développement. « La délégation a réaffirmé la détermination du Gouvernement à mettre en œuvre des politiques publiques fondées sur la souveraineté économique qui ne devrait pas s'entendre comme une entrave aux partenariats, mais comme un choix de préserver les intérêts économiques du peuple, dans le respect des engagements internationaux du Sénégal », lit-on dans le document.

Selon la même source, elle a souligné la volonté des autorités d'agir et de matérialiser les espoirs du peuple afin que le Sénégal demeure le porte étendard de la stabilité et de la paix en Afrique, un pays attractif pour les investissements privés porteurs de richesse partagée et d'emplois pour les jeunes à la faveur du dividende démocratique. La délégation a également rappelé la volonté du Gouvernement de compter d'abord sur ses propres moyens, à travers la mobilisation des recettes budgétaires couplée à la réduction du train de vie de l'Etat pour mettre en œuvre son programme de développement. Le recours au financement se fera de manière responsable et optimale.

Plusieurs rencontres entre la délégation sénégalaise et d'autres partenaires

La délégation a réaffirmé la ferme intention des nouvelles autorités de promouvoir l'intégration africaine et de défendre les intérêts du Sénégal et de l'Afrique au sein des institutions internationales. Elle a marqué la disponibilité de l'Etat du Sénégal à jouer un rôle important dans la réalisation des aspirations de l'Afrique, maîtresse de sa souveraineté alimentaire et industrielle, avec un accès aux services sociaux de base pour ses populations. Les partenaires rencontrés ont accueilli avec satisfaction les messages transmis par la délégation. Ils se sont félicités de la détermination du peuple et des institutions sénégalaises pour préserver l'ancrage du pays à la démocra-



tie et à l'Etat de droit. Ils ont affirmé leur engagement à renforcer leurs relations avec le Sénégal, dans le cadre des orientations pertinentes de bonne gouvernance des affaires publiques définies par les nouvelles autorités.

Selon le ministère des Finances, la délégation a également eu des échanges avec le Ministre des Finances et du Budget de la République de Côte d'Ivoire, Président du Conseil des Ministres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) ainsi que les Ministres chargés des finances de la République islamique de Mauritanie et de la République de Gam-

bie. Par ailleurs, la délégation a été reçue par le Département du Trésor et le Département d'Etat américain, le Millenium Challenge Corporation, l'Agence américaine de financement pour le Développement international, le Ministre britannique chargé du Développement international, le Trésor français et l'Agence japonaise de coopération internationale. Elle a également eu une prise de contact avec la Banque africaine de développement, la Banque ouest africaine de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Abdou Rahman DABO



NDENDORY, KEDOUGOU, SANGOMAR...

Le ministre Birame Soulèye Diop sur tous les fronts

Mine de phosphates de Ndendory (dans le département de Kanel, région de Matam), sites d'orpaillage dans la région de Kédougou, pétrole de Sangomar... Le ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, Birame Soulèye Diop est sur tous les fronts.



Objectif, préserver les intérêts des populations et du pays tout en garantissant ceux des investisseurs. Dans cette optique, en visite le 7 mai dernier à Ndendory, dans le département de Kanel, région de Matam, il a rencontré les communautés locales impactées par l'exploitation minière afin de prendre connaissance de leurs préoccupations. A cette occasion, il n'a pas manqué d'exprimer ses

inquiétudes concernant la gestion des indemnités relatives à l'exploitation minière dans la région de Matam, demandant aux autorités administratives locales de recevoir entièrement la liste des personnes affectées par l'exploitation minière. Il a également exigé des détails précis tels que les contacts et les adresses exactes des personnes concernées. A l'en croire, on ne peut pas avoir 1.800 personnes impactées. Dès

lors, il a insisté sur l'importance de l'équité dans ce processus, appelant toutes les parties impliquées à contribuer à l'établissement d'une liste précise des personnes à indemniser.

Le 26 mai 2024, c'est au tour de sites d'orpaillage de Kédougou (Moussala, Mako, Sabodala...) de le recevoir, accompagné de ses homologues de l'Environnement et de la Transition écologique ; de l'Hydraulique

et de l'Assainissement ; du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les institutions et de la Santé et de l'Action sociale. Là, après avoir déploré les conditions de travail dans l'entreprise Sored, il a mis en garde les responsables de cette usine, les invitant à respecter le contenu local et la préservation de l'environnement dans la commune de Khosanto. Il a également demandé à l'entreprise d'être en conformité avec les prescriptions de la loi sur toute la chaîne des obligations légales et sociales. « Vous devez respecter tous les engagements auxquels vous êtes assujettis sur la transmission des informations utiles aux services techniques concernés et nous avons transmis une mise en demeure pour des informations qu'on a demandées à l'entreprise », a-t-il dit.



La baraka du pétrole

Le ministre Birame Soulye Diop a aussi la baraka. En effet, c'est avec lui que le Sénégal a étrenné son premier baril de pétrole issu du tréfonds de Sangomar, un champ pétrolier en eaux profondes situé à 100 km au sud de Dakar. Le projet dont le développement a été lancé en 2020, a nécessité environ 5 milliards de dollars d'investissements. Fruit d'une collaboration entre la compagnie australienne, Woodside Energy, et la Société des pétroles du Sénégal (Petrosen), le champ vise une production de 100.000 barils par jour.



Après avoir présenté, le 12 juin 2024 au Président de la République, l'échantillon du premier baril au Palais de la République, Bassirou Diomaye Faye, il a accompagné ce dernier, en compagnie du ministre des Forces armées, sur la plateforme de Sangomar, le mardi 25 juin 2024. « Aujourd'hui, le Président de la République, Son Excellence Bassirou Diomaye Faye, a assisté à la production des premiers barils de pétrole de la plateforme Sangomar », avait annoncé, mardi soir, la Présidence sénégalaise sur sa page Facebook. Cette production, poursuit la source, est « une étape historique » de l'entrée du Sénégal « dans l'industrie pétrolière ». Cette visite s'est déroulée en présence de la Présidente-directrice générale (Pdg) de Woodside Energy, Meg O'Neill, des ministres sénégalais de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, Birame Soulye Diop (évidemment), des Forces armées, Birame Diop, mais également du Directeur général de la Société sénégalaise des pétroles (Petrosen), Thierno Seydou Ly.



Abdou Rahman DABO



EUROBONDS

Le Sénégal lève avec succès 451 milliards de FCfa sur le marché international

A l'instar de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Kenya, le Sénégal a émis, le 3 juin dernier, un eurobond avec une échéance sur 7 ans, soit 2031. Une opération qui témoigne d'un regain de confiance des investisseurs envers le pays dont l'économie se renforcera davantage avec l'exploitation pétro-gazière. La commercialisation de son pétrole est d'ailleurs prévue au courant du mois de juillet prochain.

Le Sénégal vient de réussir une levée de fonds de 750 millions de dollars, soit 451 milliards de FCfa, sur le marché international de la dette, la quatrième opération du genre cette année, pour un pays subsaharien, après la levée réussie par la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Kenya. L'eurobond, émis en deux tranches (500 millions dollars et 250 millions dollars), est assorti d'un taux d'intérêt de 7,75% et d'une maturité de 7 ans. Cette réussite est la preuve d'un regain de confiance des investisseurs envers le Sénégal, après les perturbations pré-électorales. En effet, le Sénégal pays a obtenu un taux d'intérêt inférieur à celui du Bénin (7,9%) et du Kenya (10,37%) sur leurs récents eurobonds, mais plus que celui de la Côte d'Ivoire qui a réussi à lever en janvier dernier, 2,6 milliards \$ pour un taux d'intérêt de 6,61%.

« La structuration de cet eurobond, une première du genre », selon le Ministère des Finances

Après cette réussite sur le marché international, le Ministère des Finances et du Budget, expliquant la structuration de l'eurobond qui a permis au Sénégal de mobiliser 451 milliards de FCfa, a qualifié l'opération « d'innovante », mieux, « une première du genre ». « Ce placement privé d'obligations auprès d'investisseurs internationaux est une première opération du genre pour l'État du Sénégal. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de diversification des instruments de financement, de l'élargissement de la base des investisseurs et de gestion active de la dette, conformément à la stratégie de dette à moyen terme de l'État », indique le Ministère dans un communiqué.



L'État du Sénégal a mandaté Jp Morgan Londres aux fins de mobiliser, à des conditions alignées à sa stratégie de gestion de la dette, des ressources pour un montant de 500 millions de dollars. Le communiqué souligne qu'« il a été procédé, le lundi 3 juin 2024, au lancement d'obligations de l'État du Sénégal en placement privé auprès d'investisseurs sur les marchés internationaux de capitaux. Ces titres sont émis en dollars américains à un taux nominal d'intérêt de 7,75 % l'an, pour une maturité de sept ans. Afin d'optimiser davantage le service de la dette, ces titres ont concomitamment fait l'objet d'une conversion en euros à un taux moyen de 6,47 %. L'engouement noté pour ces titres après leur lancement a justifié l'émission, le mardi 4 juin 2024, d'une tranche additionnelle de 250 millions de dollars », renseigne le document. De l'avis des autorités du ministère des Finances et

du Budget, le succès de la transaction, établi par la forte adhésion des investisseurs ciblés, atteste de « leur soutien constant aux initiatives de financement des politiques publiques de l'État du Sénégal ainsi que de leur confiance renouvelée en sa qualité de signature ». Et de renchérir : « Cette transaction constitue une alternative au marché domestique dont le profil actuel n'aurait pas permis de mobiliser un tel montant suivant les mêmes conditions de financement et de liquidité ». A en croire le Ministère des Finances, « ces résultats confortent l'État du Sénégal dans son statut d'émetteur de référence, eu égard notamment à la qualité et à la crédibilité de sa politique économique. Les fonds mobilisés sont destinés à la couverture des besoins de financement des opérations de la loi de finances de l'année 2024 ».

Abdou Rahman DABO

DOCUMENT DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE

Les ressources budgétaires projetées à 5 677 milliards de FCfa en 2025

Le ministère des Finances et du Budget a récemment publié le Document de planification et de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (Dpbep). On y note qu'en 2025, les ressources budgétaires globales sont projetées à 5.677,7 milliards de FCfa, soit une progression de 15,5 % par rapport au montant révisé de l'année 2024.

A chaque fin de mois de juin, le ministère des Finances et du Budget publie le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (Dpbep). Cette année, il n'a pas dérogé à la tradition. Selon le document, en 2025, les ressources budgétaires globales sont projetées à 5.677,7 milliards de FCfa. Sur la période 2025-2027, les ressources devraient se maintenir sur une tendance haussière, avec un taux moyen de progression de 19 %. Quant à la pression fiscale, elle devrait se situer, en moyenne, à 21,2 %, contre une prévision de 20,1 % en 2024. Toujours l'an prochain, les dépenses totales, programmées à 6.390,2 milliards de FCfa, se consisteraient en hausse de 8,7 % comparativement au montant révisé de 2024. Concernant, les investissements globaux, ils devraient ressortir à 1.811,5 milliards de FCfa, dont 1.087,1 milliards sur ressources internes et 724,4 milliards sur ressources externes.

Quant au Pib, souligne le Dpbep, le poids des dépenses resterait élevé, mais afficherait, en moyenne, un taux de 26,6 % sur la période triennale 2025-2027 contre 27,2 % en 2024. Cela s'expliquerait par la poursuite des investissements dont la part au Pib atteindrait un taux moyen de 8,3 % sur la période 2025-2027. Alors que les charges afficheraient un ralentissement, passant de 23,1 % du Pib en 2024 à un taux moyen de 22,3 % entre 2025 et 2027. Ces efforts, qui traduisent la volonté du Gouvernement de rationaliser les dépenses de l'État, devraient



permettre une meilleure prise en charge des priorités dont l'apurement de la dette intérieure afin stimuler les secteurs d'activités. D'après le document, entre 2025 et 2027, le but est de poursuivre une politique prudente en matière de gestion budgétaire, de rationalisation et d'optimisation des dépenses, tout en veillant au respect des engagements vis-à-vis du Fmi et des programmes de convergence sous-régionale. Ainsi, le déficit budgétaire serait ramené à 3 % dès 2025. En fin décembre 2023, l'en-

cours de la dette de l'administration centrale est arrêté à 13.772,8 milliards de FCfa, soit une progression de 16,9 % par rapport au stock de fin 2022 (11.783 milliards). Selon le critère de la monnaie d'emprunt, l'encours de la dette en devises étrangères se chiffre à 8.994,21 milliards de FCfa, soit 65,3 % du portefeuille, contre 4.689,922 milliards de FCfa, soit 34,7 % pour la dette libellée en FCfa. Une répartition qui fait apparaître un risque de change relativement élevé.

Abdou Rahman DABO



SENEGAL-FMI

L'économie sénégalaise a fait preuve de résilience, malgré un contexte difficile en 2023, selon le Fmi

Dans le cadre du programme soutenu au titre du Mécanisme élargi de crédit (Mec) et de la Facilité élargie de crédit (Fec), l'équipe du Fonds monétaire international (Fmi), qui a séjourné au Sénégal du 25 avril au 3 mai 2024, a fait le point sur les développements économiques et politiques récents du Sénégal. À l'issue de la mission, Edward Gemayel a déclaré que l'économie sénégalaise a fait preuve de résilience en dépit d'un contexte difficile en 2023.



« **E**n 2023, l'économie sénégalaise a fait preuve de résilience en dépit d'un contexte difficile, malgré les tensions politiques autour de l'élection présidentielle et les chocs extérieurs, la croissance économique a dépassé les attentes (4,6 %), reflétant une bonne campagne agricole et un secteur tertiaire solide », selon Edward Gemayel du Fmi. Par ailleurs, a-t-il ajouté, l'inflation a également connu une baisse plus rapide que prévu, retombant à 5,9 %. Des dépenses élevées de subventions à l'énergie (620 milliards de FCfa, soit 3,3 % du PIB) et d'intérêts sur la dette ont été compensées par des réductions des dépenses d'investissements afin de contenir le déficit budgétaire à 4,9 % du PIB, conformément à l'objectif du programme. En outre, le Gouvernement a constitué des réserves de liquidités en prévision de l'élection présidentielle. Ce qui a contribué à une augmentation de la dette du gouvernement central (73,4 % du PIB) au-delà du plafond de dette fixé dans le cadre de l'Uemoa. Le déficit du compte courant est resté important (18,8 % du PIB), reflétant la faiblesse persistante des exportations de biens, lit-on dans le communiqué du Fmi.

En outre, la croissance de l'activité économique au premier trimestre 2024 a été plus faible que prévu, du fait des incertitudes politiques liées à l'élection présidentielle. Les indicateurs de conjoncture montrent que la croissance de l'activité économique a été modérée, les entreprises ayant reporté leurs investissements et les consommateurs réduit leurs dépenses. L'inflation s'est repliée à 3,3 % (en glissement annuel). Quant à l'exécution du budget, elle a été marquée par « une moins-value » au niveau des recettes et un « dépassement » du coût des subventions à l'énergie par rapport à l'enveloppe budgétaire initiale.

Croissance économique projetée à 7,1 % contre 8,3 % en 2024

Toutefois, fait remarquer le Fmi, les perspectives économiques restent « favorables ». La croissance économique, pour 2024, est maintenant « projetée à 7,1 % contre 8,3 % » auparavant, reflétant une activité économique impactée au premier trimestre par le contexte électoral et un démarrage retardé de la production de gaz jusqu'en décembre 2024. Les données préliminaires pour la fin de l'année 2023 indiquent que le programme soutenu par le Fmi reste globalement sur la bonne voie. Toutefois, pour atteindre l'objectif de déficit

budgétaire de 3,9 % du PIB fixé pour la fin de l'année 2024, il faudra prendre des mesures ambitieuses pour rationaliser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité des dépenses. Ces mesures devraient être prises dans le cadre d'un budget rectificatif qui permettrait la réalisation de l'objectif régional de déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2025.

Un accent devrait être davantage mis sur les réformes structurelles, portant sur la révision de la formule de détermination des produits pétroliers et la réalisation d'un audit de la compagnie d'électricité (Senelec) afin de mettre en œuvre une nouvelle grille tarifaire pour l'électricité, avec un tarif social pour les ménages vulnérables. En outre, les autorités progressent dans les mesures visant à sortir le Sénégal de la liste grise du Groupe d'action financière (Gafi).

Poursuite du programme actuel soutenu par le Fmi

Les nouvelles autorités ont réaffirmé leur engagement « à poursuivre le programme actuel soutenu par le Fmi ». Elles reconnaissent que les principaux piliers du pro-

gramme s'alignent sur leurs propres objectifs stratégiques, à savoir : améliorer la résilience budgétaire et réduire les vulnérabilités de la dette, renforcer la gouvernance, promouvoir la transformation structurelle de l'économie et renforcer la résilience au changement climatique. Aussi, l'équipe du Fmi, a-t-elle remercié les autorités et les autres partenaires pour leur « excellente coopération et les discussions franches et constructives au cours de la visite ».

Les discussions pour la seconde revue du programme soutenu par le FMI au titre du Mécanisme élargi de crédit (Mec) et de la Facilité élargie de crédit (Fec), et la Facilité pour la résilience et la durabilité (Frd) sont pour l'instant prévues au mois de juin 2024. Durant cette visite, l'équipe du Fmi a rappelé avoir été reçue en audience par le Premier ministre, Ousmane Sonko. Elle a également rencontré le Ministre des Finances et du Budget, Cheikh Diba et des hauts fonctionnaires de l'administration. Enfin, l'équipe du Fmi a eu des « discussions productives » avec des représentants des milieux d'affaires et des partenaires de développement.

Abdou Rahman DABO





NOUVEAU MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Alioune Sall, un cadre expérimenté pour impulser une nouvelle dynamique

Depuis le 5 avril 2024, Alioune Sall est le ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique. Il était jusqu'à sa nomination, député de la coalition « Yewwi Askan Wi » pour le compte de la Diaspora. C'est un cadre expérimenté qui a fait une bonne partie de sa carrière professionnelle en France à la Société française du radiotéléphone (Sfr).



Alioune Sall ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique est ce qu'on peut appeler l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Nommé dans le premier gouvernement du Président Bassirou Diomaye Faye, M. Sall était, depuis 2022, député de la coalition « Yewwi

Askan Wi », élu de la Diaspora. Coordinateur de Pastef France, le nouveau ministre est un haut cadre des Tic qui a fait sa carrière professionnelle à la Société française du radiotéléphone (Sfr). Chez l'opérateur Sfr, explique-t-on, Alioune Sall fut l'un des cerveaux de la maison. Il a occupé des fonc-

tions importantes comme celle de chef de projet confirmé, chargé du déploiement et de l'aménagement réseau et des plateformes de services Sfr, de septembre 2013 à novembre 2017 (quatre ans et trois mois). Il a assuré cette mission dans un contexte de déploiement de fibre optique pour le ré-



seau Backbone Sfr. C'est lui qui avait la mission de piloter des projets, comme celui de la « roadmap » mais aussi d'en analyser leur cohérence. C'est également à lui que revenait la périlleuse mission de garantir la qualité de service. Puisqu'Alioune Sall devait se charger de la cohérence des solutions techniques proposées. Il a été ingénieur support grands comptes niveau 2/3 chez Sfr Business de septembre 2011 à septembre 2013. Auparavant, il a occupé le poste d'architecte technique/chef de Projet Sfr (septembre 2009-septembre 2011). Diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, Alioune Sall est aussi passé par le Département R&T-Uit Villeteuse, où il fit technicien du génie des Télécommunications et Réseau. A Inov Informatique, il décroche un diplôme d'ingénieur, systèmes télécom et Réseaux.

Un profil salué par ses amis de la galaxie patriotique. Sur la page Facebook « *Pastef les patriotes* », on ne doute pas un seul instant de l'homme. « *Son leadership exemplaire et son caractère rassembleur ont toujours été des traits qui ont inspiré et guidé ceux qui l'entourent. Que cette nouvelle étape dans sa carrière soit couronnée de succès et qu'il continue à œuvrer pour le bien-être de notre nation. Que Dieu le guide et le soutienne dans ses nouvelles responsabilités. Nos sincères félicitations, encouragements et nos prières t'accom-*

pagnent », lit-on sur le post publié le 6 avril 2024. Alioune Sall, c'est également une présence sur la scène médiatique en France, notamment sur France 24 où il intervient régulièrement. Il est présenté comme l'artisan du sacre du Président de la République du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, au premier tour. Selon ses proches, il s'est illustré par sa capacité à mobiliser et à pacifier les Sénégalais pendant la période électorale à travers les réseaux sociaux.

Profil idéal

Après sa prise de service, Alioune Sall a annoncé une réforme du secteur de l'audiovisuel et une démocratisation de l'accès au numérique. Ses engagements incluent de rendre les services numériques plus accessibles, de numériser les procédures administratives et d'interconnecter les ministères. Il a également souligné les avantages croissants des avancées numériques pour les secteurs du transport, de la santé et des transactions financières. Lors d'une réunion de prise de contact avec l'ensemble des structures de son département, le ministre de la Communication a souligné la nécessité d'aller vite dans la démarche en annonçant une série de mesures et d'orientations à l'attention de toutes les structures rattachées et sous-tutelle. Le tout nouveau ministre a, en effet, indiqué que de nouvelles

orientations seraient définies. Elles seront « *suivies d'un changement de cap en rappelant les directives du Président de la République sur un objectif clé à savoir : la politique de transformation de l'administration publique avec notamment une souveraineté numérique, la digitalisation de l'administration et l'accessibilité du numérique aux sénégalais et aux entreprises* ».

Remerciant l'assistance pour leur présence, le ministre a rappelé le but de la rencontre qui était d'abord une prise de contact puis d'échanges. Lors de cette réunion, Alioune Sall a souligné l'importance d'agir rapidement en annonçant une série de mesures et d'orientations à l'attention de toutes les structures concernées. Il a insisté sur la nécessité de définir de nouvelles orientations et d'adopter un changement de cap, conformément aux directives du Président de la République. Un des points clés de ces orientations, explique le ministre de la Communication, est la politique de transformation de l'administration publique, avec un accent particulier sur la souveraineté numérique, la digitalisation de l'administration et la facilitation de l'accès aux technologies numériques pour les citoyens et les entreprises sénégalais. Il n'a pas manqué d'insister sur l'importance de la gestion publique transparente dans toutes les affaires relevant de son ministère.

Abdou Rahman DABO



GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La Cour des comptes publie plusieurs rapports particuliers

Plusieurs rapports particuliers sont disponibles, depuis le 30 avril 2024, sur le site de la Cour des comptes. Ces rapports portent sur les années 2021, 2022 et 2023 et sur plusieurs structures auditées.

Conformément à la décision du Président de la République, Bassirou Diomaye Faye, lors la réunion du Conseil des ministres du 17 avril 2024, ordonnant la publication des rapports de la Cour des comptes, de l'Inspection générale d'État et de l'Ofnac des cinq (5) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), la Cour des comptes, dirigée par Mamadou Faye, a rendu publics ses rapports. Il s'agit de plusieurs rapports particuliers qui concernent les années 2021, 2022 et 2023 qui sont disponibles sur son site depuis le 30 avril 2024. Les vérificateurs de la Chambre des affaires budgétaires et financières de la Cour des comptes, détaille-t-on du côté de la Cour des comptes, ont audité, au courant de l'année 2021, la performance de la prise en charge des agents de l'État (gestion 2014-2018), la performance des programmes du ministère de la Justice (gestion 2018-2019), le contrôle des dépenses de personnels de l'État (gestion 2015-2018) et le contrôle des recettes issues du secteur minier (gestions 2015-2018).

Pendant ce temps, les vérificateurs de la Chambre des affaires administratives ont fouillé le contrôle de la gestion de la Direction de l'administration générale et de l'équipement du ministère de l'Élevage et des Productions animales (gestions 2016-2019), la performance du volet développement des mutuelles de santé/programme de la Couverture maladie universelle (gestion 2015-2019) et la stratégie genre du Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence dans le secteur de l'Éducation et de la Formation (gestion 2012-2019). Alors que la Chambre des collectivités territoriales de la Cour des comptes a audité les gestions des communes de Rosso (2015-2018), Louga (2015-



2018) et Parcelles Assainies (2015-2018). En 2022, la Chambre des affaires budgétaires et financières de la Cour des comptes a procédé à l'audit financier de la dette publique (2018-2020), du Programme Sen/031 santé et protection sociale (gestions 2019-2020) et du Programme Sen/32 formation professionnelle et technique, Employabilité (gestions 2019-2020).

Quant à la Chambre des affaires administratives, elle a procédé à un audit d'attestation de performance des programmes du ministère de l'Éducation nationale (gestions 2019-2020), à un audit de la gestion des semences arachidières et à un contrôle de la Direction de l'administration générale

et de l'équipement du ministère de la Santé et de l'Action sociale (gestions 2015-2018). Les collectivités territoriales de Kédougou (gestions 2015-2018), Diourbel (gestions 2017-2020), Foundiougne (gestions 2015-2018), ainsi que d'autres collectivités territoriales ont reçu les vérificateurs de la Chambre des collectivités territoriales de la Cour des comptes. Au titre de l'année 2023, le Programme des domaines agricoles communautaires (gestions 2018-2021), la Direction du commerce intérieur (gestions 2019-2021), les mairies de Mbirki-lane, Gorée, Kanel et Saint-Louis ont été audités par les vérificateurs.

D. MANE

RECETTES FISCALES

2300 milliards de FCfa mobilisés par la Dgid en 2023

Un chiffre record. C'est ce qu'a réalisé la Direction générale des impôts et domaines (Dgid). D'où le satisfecit du Ministre des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ. C'était lors de la rentrée fiscale tenue le jeudi 25 janvier, à Dakar.



La Direction générale des impôts et domaines (Dgid) ne dort pas sur ses lauriers dans le cadre de la mobilisation des recettes. En témoignent les chiffres. En effet, le résultat provisoire des recettes brutes est de près de 2.300 milliards de FCfa au titre de l'année écoulée (2023). Ce qui

constitue une progression des recettes d'environ 161 milliards de FCfa, soit +8 % par rapport à 2022. Des performances magnifiées par le Ministre des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ. Ce dernier, mesurant le chemin parcouru, de rappeler alors qu'en 1992, les recettes recouvrées se

chiffraient à 84,1 milliards de FCfa pour des recettes budgétaires de 293,4 milliards de FCfa, et en 2000, elles sont ressorties à 236,6 milliards de FCfa pour des recettes budgétaires de 562,2 milliards de FCfa. A l'en croire, cette progression soutenue des recettes supérieure au taux de croissance du Pib



projeté sur la même période à 4,2 % et est due surtout à une bonne tenue des lignes impôts directs et taxes sur les biens et les services avec des glissements positifs respectifs de 81,9 milliards de FCfa (8,3 %) et 49,2 milliards de FCfa (5,6 %). A cet effet, il a souligné la « *contribution significative* » des entreprises du secteur minier en phase d'exploitation avec un impôt sur les sociétés recouvré de 60 milliards de FCfa, soit environ 17 % du total enregistré sur cette ligne.

Les performances de l'administration fiscale en matière sont aussi notées en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales avec des recouvrements cumulés de 245 milliards de FCfa de recettes, en principal et en amende et des avancées, sur le plan foncier, dans le cadre des opérations de régulation massive des titres de propriété. Toutefois, malgré les performances des régies financières, le Ministre des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ, est d'avis que la mobilisation accrue des ressources fiscales reste « *un défi continu pour les besoins de financement du développement du Sénégal* ». Non sans exhorter les Directions générales à renforcer leur collaboration à travers une interconnexion des services et une meilleure coordination des missions de contrôle.

Daouda MANE



La Dgid table sur des recettes de 2 776 milliards de FCfa en 2024

Au vu de ses performances soutenues, la Direction générale des impôts et domaines (Dgid) compte poursuivre la politique d'élargissement de l'assiette fiscale, son Directeur général, Abdoulaye Diagne. C'est ainsi qu'elle s'est fixée un objectif de mobilisation des recettes de 2.776 milliards de FCfa en 2024. Selon Abdoulaye Diagne, le cadastre sera « *le fer de lance pour l'atteinte de cet objectif* », promettant de doter les agents du cadastre de plus de moyens pour leur permettre de faire correctement leur travail.

En effet, la réalisation de cet objectif dépend particulièrement des moyens mis à la disposition de l'administration fiscale. C'est pourquoi, il a été mis en œuvre Programme de rénovation et d'extension des services des impôts et domaines (Presid), soutient le Dg Diagne. Il a pour but « *d'améliorer les conditions de travail des agents et de moderniser les infrastructures des ser-*

vices fiscaux ». Il doit se traduire par la construction de nouveaux centres de services fiscaux et la réhabilitation des infrastructures existantes. Mais également le rapprochement des services fiscaux des contribuables par la création de nouveaux centres de services fiscaux, particulièrement dans les départements.

Abdoulaye Diagne mise aussi sur le numérique notamment la dématérialisation de certaines procédures grâce à la mise en ligne de différents services et au recours aux paiements digitaux en vue de faciliter aux contribuables le paiement de leurs impôts, à tout moment et en tout lieu, à partir de leur téléphone mobile.

M. Diagne d'appeler ses collaborateurs à travailler à l'élaboration d'un « *fichier unique* » des entreprises évoluant dans le secteur minier.

D. MANE

PERFORMANCES DANS LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Le Ministre des Finances félicite l'Administration fiscale

La rentrée fiscale pour l'année 2024 s'est tenue le 25 janvier dernier à Dakar. A cette occasion, le ministre des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ, a salué les performances de l'administration fiscale dans le cadre de la mobilisation des ressources.



La rentrée fiscale de la Direction générale des impôts et des domaines (Dgid) s'est tenue le 25 janvier 2024, au King Fahd Palace. C'était sous la présidence effective de Mamadou Moustapha Ba, Ministre des Finances et du Budget, en présence du Directeur général des impôts et des domaines, Abdoulaye Diagne, du Directeur général des Douanes, Mbaye Ndiaye, du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Cheikh Diop et de nombreux responsables de l'Administration fiscale. Selon un document de la Dgid, il s'agissait d'évaluer les résultats de 2023, de dégager des perspectives et prendre des engagements pour 2024. Le Directeur général des impôts et des

domaines est revenu sur la mise en œuvre du Programme de rénovation et d'extension des services de la Dgid (Presid) qu'il a initié, et qui en moins d'une année, a fini de changer le visage de l'administration fiscale.

Dans son allocution d'ouverture, informe la même source, le Ministre des Finances et du Budget a salué les performances de la Dgid avant de féliciter le Directeur général, Abdoulaye Diagne, pour les résultats « remarquables » à son actif. « En effet, 2023 a été une année réussie avec des innovations et des actions fortes qui ont permis à la Dgid d'enregistrer une moisson intéressante en termes de recettes fiscales et de booster le civisme fiscal. La Dgid a recouvré 2.300

milliards de FCfa de recettes durant cette année, soit une progression de 161 milliards par rapport à 2022 », lit-on dans le document. Pour 2024, il est assigné à la Dgid un objectif de recettes de 2.776 milliards pour 2024 en vue de financer le budget et les projets et programmes de développement du Sénégal. Au terme de la cérémonie officielle, une évaluation suivie d'échanges sur les contrats d'objectifs et de performance avec tous les directeurs sectoriels, a permis de pointer du doigt les facteurs de contre-performance et de réajuster les stratégies pour une meilleure qualité des services rendus aux usagers.

Abdou Rahman DABO



RECETTES FISCALES INTERIEURES

Récit d'une trajectoire de performance de 1960 à 2022

De 1960 à nos jours, le système fiscal du Sénégal a connu une évolution en quatre grandes périodes. De 1960 à 1979 ; 1980 à 1993 ; de 1994 à 2000 et enfin à partir de 2000. Depuis lors, il a essayé de s'adapter aux différentes politiques économiques mises en place par l'Etat.

Le système fiscal sénégalais a connu plusieurs mutations depuis 1960. Selon un document de la Dgid, l'analyse dans une perspective historique permet de découper son évolution en quatre grandes périodes.

La période de 1960 à 1979

Selon le document, au début des indépendances, le Sénégal faisait partie des pays qui ont très tôt opté pour une politique économique orientée vers les activités d'import-substitution. « Elle se fonde sur des barrières tarifaires ou non tarifaires permettant au pays de produire lui-même ce qu'il importe, créant ainsi un développement endogène. Dans cette optique, il fallait protéger les unités industrielles contre la concurrence provenant de l'extérieur et éviter une fiscalité intérieure lourde », renseigne la même source. Pour cela, rappelle la Dgid, le Sénégal a fait l'option de laisser perdurer le système fiscal hérité de la période coloniale qui était principalement constitué par les prélèvements fiscaux largement constitués de taxes indirectes sur les échanges commerciaux avec l'extérieur. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, l'introduction de la Taxe sur la valeur ajoutée (Tva) en 1979 a été la principale réforme apportée à la fiscalité intérieure. « Les statistiques disponibles au cours de la décennie 1961-1970 indiquent une très nette domination des impôts indirects (73,7% des recettes fiscales). Les droits d'enregistrement représentaient environ 3,3%. Les impôts directs ont atteint leurs parts les plus importantes en 1960-61 : 30,4% et 1969-70, 29,6%. Sur la décennie suivante, la structu-



ration des recettes fiscales est restée quasi inchangée. Les impôts indirects, les impôts directs et les droits d'enregistrement ont représenté respectivement 67,9%, 26,8% et 3,4% des recettes fiscales », précise-t-on.

La période de 1980 à 1993

Dans le cadre du Programme d'ajustement à moyen et long terme entre 1985 et 1992, renseigne la même source, une palette de mesures fiscales a été prise allant dans le sens d'assainir les finances pu-

bliques mais aussi alléger la fiscalité sur les entreprises du secteur privé. En matière d'impôts indirects, fait savoir la Dgid, l'essentiel des mesures prises, pour appuyer la Nouvelle politique industrielle (Npi), a été orienté vers la baisse de la fiscalité de porte et à la rationalisation des exonérations. En outre, la Tva intérieure a été élargie au secteur informel avec l'introduction de la taxe d'égalisation en 1990.

Concernant la fiscalité directe, elle a été rationalisée et simplifiée grâce notamment à la mise en place, à travers la loi n° 90-



01 du 02 janvier 1990, d'un taux unique d'Impôt sur les Sociétés à 35%, et à l'instauration de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (Irpp) en lieu et place de divers impôts cédulaires et de l'impôt général sur le revenu. « Ces multiples modifications n'ont pas, cependant, entraîné des bouleversements importants dans la répartition de la charge fiscale entre les différentes catégories d'impôts. Les impôts indirects et les impôts directs maintiennent globalement leur niveau antérieur de contribution. Les premiers restent entre 26,2% sur la période 1981-1990 et 27,6% entre 1988-1990 et les secondes entre 67,7% et 66% sur ces périodes respectives », détaille la Dgid.

La période de 1994 à 2000

À partir de 1994, les principales réformes introduites sur le plan fiscal iront dans le sens de l'atténuation du choc de la déva-

luation sur le pouvoir d'achat des ménages tout en assurant un niveau satisfaisant de recettes et la préservation de la compétitivité des entreprises. Selon la Dgid, sur le plan de la fiscalité intérieure, nous avons assisté à la simplification de la Tva qui passe de cinq à deux taux. Sur la même période, plusieurs mesures allant dans le sens d'élargir l'assiette fiscale ont également été prises notamment à travers la suppression et les révisions de plusieurs conventions entre l'État et certaines entreprises. « Ces différentes mesures associées à celles prises sur la fiscalité de porte ont permis de faire progresser les recettes fiscales de 267,9 mds en 1994 à 537,1 mds en 2000, soit une progression de 100,4%. La part des recettes fiscales sur le Pib a ainsi progressé en moyenne de quatre de pourcentage passant de 12,4 % à 16,1% », révèle la Dgid. Toujours durant cette période, le système fiscal sénégalais reste dominé par

les impôts indirects qui ont représenté en moyenne 73% des recettes fiscales contre 23,2% pour les impôts directs.

A partir de l'année 2000

À partir de l'année 2000 jusqu'en 2012, informe la Dgid, la politique fiscale du Sénégal s'est infléchie en s'orientant davantage vers la promotion de l'investissement. Concrètement, le taux d'impôt des sociétés est passé de 35% à 33% puis à 25% avant de remonter à 30%. Les régimes fiscaux dérogatoires tels que ceux du code des investissements et du code minier ont été révisés. Cette période a également été marquée par les tentatives de fiscalisation du secteur informel à travers la simplification du dispositif fiscal. Nous avons assisté à la mise en place, par la loi 2004-12 du 06 février 2004, de la Contribution globale unique (Cgu) qui regroupe plusieurs impôts



et taxes (impôt sur le revenu, contribution des patentes, minimum fiscal, contribution des licences, Tva, contribution forfaitaire à la charge des employeurs). « *Au niveau communautaire, des changements sont intervenus, après les années 2000, dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure et extérieure des Etats membres de l'Uemoa. La fiscalité intérieure a été reconfigurée, notamment à travers la loi du 18 septembre 2001 instituant un taux unique de Tva à 18%* », renseigne la Dgid.

A partir de 2012, le système fiscal s'est renouvelé avec les acquis de la réforme du Code général des Impôts entré en vigueur le 1er janvier 2013. Ainsi, la réforme du Cgi de 2012 a consacré la baisse de l'Impôt sur le revenu (Ir). Une mesure qui visait notamment à améliorer le pouvoir d'achat des salariés dans le public comme dans le privé. En vue de taxer les revenus du capital plutôt que le capital lui-même, explique la Dgid,

le législateur sénégalais, dans la même réforme, a consenti d'une part, à une baisse substantielle des droits d'enregistrement sur les transactions immobilières ainsi que sur les actes de création ou d'augmentation de capital des sociétés, et d'autre part, à l'augmentation du taux de l'Impôt sur les sociétés (Is) qui passe de 25% à 30%. Cette hausse du taux de l'Is avait aussi pour but d'atténuer les pertes de recettes occasionnées par la baisse de l'ir.

La réforme de 2012 a également consacré la baisse du taux de la Tva à 10% pour les prestations fournies par les établissements d'hébergement touristique agréés. Afin de renforcer le niveau de recouvrement des recettes, le système fiscal sénégalais s'est renforcé, depuis 2012, par la création de nouveaux prélèvements fiscaux notamment : la Taxe sur les produits cosmétiques (2013), l'Acompte sur les bénéfices industriels et commerciaux (2015), la Taxe spéciale sur le ciment (2017), la Contribution

spéciale du secteur des télécommunications (Cst) (2018), le Prélèvement sur les compagnies d'assurances (Pca) (2018).

Sur le plan de la fiscalité internationale, le Sénégal a entrepris, depuis 2012, le renforcement de son arsenal législatif pour mieux lutter contre l'érosion des bases d'imposition et les transferts de bénéficiaires et tirer parti du nouvel environnement de transparence fiscale. Dans le même sillage, il a adhéré, en 2016, au cadre inclusif sur le Beps (érosion des bases d'imposition et les transferts de bénéficiaires) s'appropriant ainsi des normes et outils découlant des nouvelles règles de fiscalité internationale. « *Nous le voyons bien, depuis 1960, le système fiscal sénégalais a, tant bien que mal, essayé de s'adapter aux différentes politiques économiques mises en place par l'Etat avec des effets plus ou moins visibles sur le niveau de mobilisations des recettes* », soutient la Dgid.

Aliou KANDE

PERFORMANCES FISCALES DE LA DGID

Les recettes sont passées de 16,08 mds en 1960 à 536,8 mds en 2000

En quarante années d'exercices budgétaires, c'est-à-dire de 1960 à 2000, les recettes budgétaires du Sénégal sont passées de 16,08 mds à 536,8 mds, toutes régions confondues. Selon la Dgid, en 1960, les recettes fiscales intérieures mobilisées étaient de 7,06 mds. Celles-ci ont progressé pour atteindre 355,9 mds en 2000. En termes d'évolution, renseigne la Dgid, la décennie soixante-dix a été marquée par une forte croissance des recettes fiscales (avec un pic en 1980). Au cours des décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les recettes ont continué leur progression mais à un rythme plus faible. Selon la même source, il faut attendre les années 2000 pour voir l'effort d'amélioration des recettes budgétaires du Sénégal se confirmer. En effet, les recettes budgétaires suivies par le service des Impôts et des domaines ont plus que quintuplé (multiplié par 5,62) en vingt-deux-ans, passant de 355,9 milliards en 2000 à 2.065,3 milliards en 2022.

Par-delà l'augmentation des recettes constatées depuis 2000, explique-t-on, les performances de la Dgid peuvent également s'analyser sous l'angle du taux de pression fiscale étant donné qu'elle génère environ 60% des recettes de l'État. Partant de ce postulat, fait savoir la Dgid, il a été constaté qu'au cours de l'année 2021, le taux de pression fiscale est ressorti à 16,9% du Pib contre un taux de 16,7% observé un an auparavant. En 2022, il est attendu aux alentours de 18,1% et projeté à 18,3% en 2023. « *Le taux de pression fiscale poursuit ainsi sa progression pour retrouver*



son niveau d'avant « *rebasement* ». En effet, depuis le changement de méthode comptable, le Pib du Sénégal a fait un bond de 29,4%. Cela a incidemment baissé le taux de pression fiscale à 15,2% (2015), 15,9% (2016), 15,2% (2017), 15,2% (2018), 15,3% (2019). Avant le changement de base, le taux de pression fiscale du Sénégal oscillait autour de 17% entre 2012 et 2018 », fait savoir la Dgid.

A. KANDE

MOBILISATION DES RESSOURCES FISCALES

Les différentes mesures prises par la Dgid

Afin de remplir les missions qui lui ont été assignées, notamment la mobilisation de ressources intérieures, la Dgid affirme avoir mis en place plusieurs stratégies qui visent l'atteinte d'un taux optimal de conformité entre les activités économiques imposables et les recettes effectivement recouvrées. De façon plus opérationnelle, les actions initiées par la Dgid portent sur des mesures de politique et d'administration fiscales. Selon la Dgid, les mesures de politique fiscale mises en œuvre depuis les indépendances ont toutes eu pour objectif principal de conforter les recettes mobilisées par l'Administration fiscale. Mais, elles ne sont pas les seules.

La Dgid a également initié plusieurs mesures d'administration fiscale qui peuvent être classées en deux rubriques : les mesures qui sont liées à l'organisation et celles qui se rapportent aux outils de pilotage. Sur le plan organisationnel, plusieurs mesures ont été prises, sur les deux dernières décennies, pour améliorer le recouvrement des recettes. Il s'agit notamment de la segmentation de l'assiette pour mieux sécuriser les recettes, la poursuite de l'élargissement de l'assiette fiscale ; la rationalisation du réseau comptable. S'agissant des outils de pilotage, la Dgid informe que les principaux actes posés sont relatifs à des mesures de contractualisation, la modernisation des outils de gestion. La Dgid souligne que si ces



différentes mesures ont permis de constater une hausse notable de ses performances, elles cachent, cependant, mal l'existence d'un gap d'efficacité dans la mobilisation des recettes fiscales. Une étude récente situe l'effort fiscal du Sénégal, entre 0,757 et 0,815, avec une moyenne de 0,784 sur la période 2003-2019. Le Gap fiscal se situerait aux alentours de 21,6 %. La Dgid fait savoir que rien d'étonnant, si l'on sait, qu'au 31 décembre 2019, le Sénégal dénombrait moins de 500.000 contribuables, du moins en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et l'impôt

sur le revenu, sur une population active estimée à 6.604.935 habitants en 2018.

Il fallait, donc réajuster la politique de mobilisation des recettes fiscales de la Dgid sans pour autant la désarticuler des grands axes stratégiques du Ministère des Finances et du Budget notamment la Stratégie de recettes à moyen terme (Srmt) pour le financement du Pse. C'est ainsi, partant de ces constats, que la Dgid a mis en place, en 2020, un programme quadriennal (2020-2023) dénommé Yataal.

A. KANDE

RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES

Les perspectives de la Dgid dans le court et le moyen terme

Après la relance en 2021, l'ambition pour le Sénégal est de maintenir son économie sur une trajectoire de croissance soutenue dans le court et moyen termes. Dans un document, la Dgid rappelle que le taux de croissance, attendu à 4,8 % en 2022, devrait atteindre un niveau sans précédent de 10,1% en 2023 sous l'hypothèse d'un début d'exploitation des ressources pétrolière et gazière en 2023. En moyenne sur la période 2023-2025, les perspectives de croissance se situent autour de 7,8%. « D'ici à 2025, les

recettes globales provenant des projets Gta (Gaz) et Sangomar (Pétrole) sont projetées à 5.70,9 milliards FCfa et réparties comme suit : - 2023 : 51,6 milliards FCfa ; - 2024 : 196,8 milliards FCfa ; - 2025 : 322,5 milliards FCfa », renseigne la Dgid.

En attendant le pic de recettes attendues de l'exploitation de ces gisements, les régies de recettes, notamment la Dgid, devront continuer, dans le moyen terme, à jouer leur rôle de premières pourvoyeuses en recettes pour l'État. « Déjà, pour l'année bud-

gétaire 2023, l'objectif de recettes est arrêté à 2.363,2 mds soit une progression attendue de 298 mds soit 14,4 % par rapport à 2022. Entre 2024 et 2025, la contribution de la Dgid est projetée à 2.505,6 mds et 2.756,26 mds respectivement », fait savoir la Dgid. Pour atteindre ces objectifs de recettes, la Dgid compte poursuivre et intensifier des actions déclinées dans le programme « Yaatal » en cohérence avec les orientations de la Srmt.

A. KANDE



STRATEGIE DE MOBILISATION DES RECETTES A MOYEN TERME

La Dgid veut atteindre un taux de pression fiscale de 20 %

A la Direction générale des impôts et des domaines (Dgid), une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (Srmt) a été élaborée. L'objectif visé est d'arriver à un taux de pression fiscale de 20%. A travers la Srmt, l'Etat entend mobiliser la contribution nationale de manière équitable et soutenable pour assurer le financement du Plan Sénégal émergent et promouvoir le secteur privé.

A travers le Plan Sénégal émergent (Pse), le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement dont le financement a été évalué à hauteur de 10.287,6 milliards de FCfa. Avec ses ressources propres, renseigne un document de la Dgid, l'Etat a financé la première phase du Pse à hauteur de 71%, soit 7.326,6 milliards

de FCfa, le reste étant couvert par les partenaires au développement et le secteur privé. La première phase du Pse, expliquet-on, a permis d'engager une nouvelle trajectoire vers l'émergence marquée par la réalisation de taux de croissance d'environ 6,6%, la consolidation des équilibres macro-économiques, la progression de l'indice de

développement humain. « La deuxième phase du Pse requiert un coût global évalué à 14.098 milliards de FCfa financés à hauteur de 9.414 milliards par des contributions de l'Etat et des PTF et le secteur privé. Ce financement du Pse représente un défi pour l'Etat dans la réalisation des objectifs de politiques économiques et financières », lit-on dans le

document. Parallèlement, les recettes fiscales et non fiscales, ajoute la même source, ont évolué, en moyenne, à un rythme annuel de 9,8% entre 2014 et 2019. La structure des recettes fiscales révèle une faible contribution des recettes directes, une forte dépendance aux recettes indirectes et une concentration économique relative à l'importance du secteur informel (97% des unités économiques) et au nombre réduit de contribuables à la base des ressources de l'Etat. Cette configuration reflète administratives à améliorer, la faible contribution de l'industrie de transformation à la croissance et le caractère inachevé de la transition fiscale. Les dépenses fiscales quant à elle représentent 39,6% des recettes fiscales et plus de 6% du Pib. « *Tous ces facteurs mettent en exergue le potentiel de progression des recettes fiscales qui est estimé à 10,15% du Pib en 2019. Pour relever ce défi, l'Etat a décidé de l'élaboration d'une Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (Srmt) visant un taux de pression fiscale de 20 %* », informe la Dgid. A travers la Srmt, souligne la Dgid, l'Etat entend mobiliser la contribution nationale de manière équitable et soutenable pour assurer le financement du Plan Sénégal émergent et promouvoir le secteur privé. La réalisation des mesures inscrites dans la Srmt requiert un consentement plus large à l'impôt et une plus grande équité fiscale, en contrepartie d'une meilleure qualité de la dépense publique et d'un effort accru dans l'éthique des administrations financières.

Trois axes stratégiques

La Srmt repose sur trois axes stratégiques. Dans l'Axe stratégique 1, il s'agit d'élargir l'assiette fiscale par un meilleur consentement à l'impôt, à travers la réduction des écarts entre le nombre potentiel de contribuables et ceux connus des services de l'Etat, la maîtrise des entreprises immatriculées, la modernisation des procédures administratives, la gestion des propriétés foncières et de la fiscalité locale, l'organisation administrative ainsi que le diagnostic des régimes d'exonération et de suspension de la Tva.

Au niveau de l'Axe stratégique 2, il s'agit d'atteindre la maturité digitale qui touchera tous les domaines de réformes des administrations de recettes, de la fiscalisation des activités économiques au pilotage et à la gouvernance interne des administrations. La digitalisation contribuera à développer le civisme fiscal, la facilitation du service rendu à l'utilisateur, le renforcement de la fonc-

tion de contrôle et la lutte contre la fraude, le développement du concept d'administration de recettes dirigée par l'information, la création d'outils automatisés d'aide au contrôle et au redressement.

Pour l'Axe stratégique 3, il question de rénover la gouvernance des administrations financières par la gestion de la performance et des ressources humaines, ainsi que la systématisation de l'analyse des risques. « *L'Etat s'appuiera sur des leviers de réformes stratégiques, administratives et institutionnelles pour atteindre les objectifs de la Srmt. Ces réformes comprennent des évolutions législatives et réglementaires, l'adaptation de l'administration de la fiscalité intérieure et de la fiscalité de porte ainsi que les adaptations transverses afin de décloisonner l'action des administrations financières. Les orientations retenues dans la Srmt en termes de politique fiscale, d'organisation et de modernisation des administrations et du cadre contribueront à remédier aux faiblesses mises en évidence par le diagnostic approfondi de la situation des administrations financières* », fait savoir la Dgid.

Elle souligne que l'élargissement de l'assiette fiscale est l'élément central de la Srmt. Les réformes de politiques fiscales envisagées dans la Srmt passeront par la taxation optimale des revenus d'affaires, la maîtrise de la fiscalité locale et de la fiscalité foncière dont le potentiel de l'impôt foncier est estimé à environ 2,5% du Pib, la réduction des dépenses fiscales, la fiscalité internationale et la contribution à la promotion du secteur privé. Le remboursement des crédits de Tva aux entreprises, l'octroi de crédits d'impôt et la simplification du système fiscal constituent les lignes claires établies dans la Srmt pour promouvoir le secteur privé.

S'agissant des réformes administratives, les mesures mises en œuvre pour l'adap-

tation de l'administration de la fiscalité intérieure reposent sur le programme Yaatal, l'immatriculation et la géolocalisation des contribuables, le renforcement des activités de recherche et de contrôle, la lutte efficace contre la concurrence déloyale de l'informel, les modalités de gestion de la fiscalité extractive. La stratégie d'adaptation de l'administration douanière repose sur la modernisation et la fluidification du dédouanement des marchandises, le renforcement de la gestion du risque dans les opérations après dédouanement, la modernisation du contrôle des valeurs, la maîtrise des opérations de transit et de réexportation par voie terrestre et le renforcement du suivi des produits pétroliers. Le succès dans la conduite des réformes de la Srmt implique une profonde rénovation de la gouvernance des administrations financières autour des principes de performance, de responsabilité, de déconcentration, de maîtrise des risques, de coopération et de concertation. Mais également le renforcement de la gouvernance des systèmes d'information par la centralisation des bases de données au niveau ministériel, l'unification de la gouvernance des infrastructures et le renforcement de la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information. La Srmt rénovera le cadre de gestion des ressources humaines avec l'introduction de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le recrutement et la valorisation des acquis de l'expérience de façon transparente, la favorisation de la mobilité fonctionnelle entre les administrations et l'organisation de la formation initiale et en cours de carrière.

Enfin, la Srmt s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation autour du principe de contribution volontaire à la charge commune. Il sera instauré une concertation nationale permanente autour des grands thèmes afin de tenir compte et intégrer les suggestions des participants issus des mondes du secteur privé, du syndicalisme, des associations à vocation sociale et des représentants des professions juridiques et comptables. La réussite de la Srmt exige des moyens de pilotage, de gestion de la performance et d'évaluation des résultats acquis. Cela nécessite la mise en place d'une Unité d'exécution stratégique, chargée d'apporter des réponses aux orientations de la Srmt. L'Unité participera à la coordination des réformes transversales, appuiera et conseillera les administrations intervenant dans la mise en œuvre de la Srmt.

Abdou Rahman DABO



L'Etat s'appuiera sur des leviers de réformes stratégiques, administratives et institutionnelles pour atteindre les objectifs de la Srmt.



PROJET DATAMINING

Un Projet novateur pour optimiser l'utilisation des données à des fins fiscales

Lancé en septembre 2022 par la Direction générale des impôts et des domaines (Dgid), le Projet Datamining prévu pour une durée de 30 mois se déploie progressivement. Il s'agit d'un projet novateur pour optimiser l'utilisation des données à des fins fiscales. Son chef, Henri Ghrissi, explique les objectifs visés et les actions réalisées depuis son démarrage.

La Direction générale des Impôts et des Domaines (Dgid) a lancé le « Programme Yaatal » pour promouvoir le civisme fiscal, simplifier la législation fiscale, exploiter intelligemment le renseignement, et utiliser le foncier comme levier de développement. « Pour une meilleure exploitation de la masse d'informations disponibles, le projet Datamining a été lancé en septembre 2022 pour une durée de 30 mois. Il se présente comme une solution innovante visant à s'appuyer sur la puissance de la science des données pour améliorer le renseignement fiscal et permettre un meilleur recoupement des informations dont disposent la Dgid et ses partenaires », informe dans un document, Henri Ghrissi, chef du Projet Datamining.

Concrètement, explique M. Ghrissi, il vise à renforcer les compétences de la Cellule de traitement et d'analyse des données rattachée à la Direction du renseignement et des stratégies de contrôle fiscal (Drescof) et à lui fournir, ainsi qu'à la Direction des systèmes d'information (Dsi), les outils techniques à l'état de l'art. En parallèle, il vise à clarifier le cadre juridique concernant l'utilisation des données internes et externes à des fins fiscales. « Le projet est cofinancé



par l'Union européenne et la Direction générale du Trésor français. Il est mis en œuvre par Expertise France. Un expert, inspecteur principal de la Direction des Finances publiques (Dgfp) de la France est détaché auprès de la Drescof pour piloter le projet », détaille Henri Ghrissi. Il a souligné que les actions définies lors de l'état des lieux du projet ont été validées par le Directeur des grandes entreprises représentant le Directeur général lors de la rencontre du Comité de pilotage (Copil) du 9 mars 2023 en présence des différents partenaires. Ce projet, renseigne son chef, est structuré en six (6) composantes.

- Composante 1 - Mise en place d'une politique du renseignement.
- Composante 2 - Méthodes et outils de collecte et de traitement de données.
- Composante 3 - Accompagnement du changement.
- Composante 4 - Acquisition d'une solution de datamining.
- Composante 5 - Commerce.
- Composante 6 - Cadastre : Cette composante vise à collaborer avec les projets cadastraux et fonciers pour fiabiliser les renseignements et améliorer les contrôles fiscaux.

Au courant du dernier semestre 2023, les actions suivantes ont été réalisées. Il y a eu un voyage d'étude en France pour 6 cadres de la Dgid afin de s'imprégner de la politique de la donnée au sein des administrations fiscales française et tunisienne, et à se familiariser avec les outils de recoupements utilisés en France. Un séminaire sur les bonnes pratiques en matière de renseignement a eu lieu à la fin du mois d'août 2023 à destination des Chefs de Centre et des points focaux.

Selon la même source, deux semaines de formations en datascience se sont déroulées début juillet 2023 et à la mi-octobre. En plus, un séminaire sur la datavisualisation a également eu lieu en octobre pour les Directeurs, les Chefs de Centre, les points focaux, les datascientists et les informaticiens. « Les actions à venir au mois de novembre et décembre 2023 sont la rédaction d'un guide des bonnes pratiques en matière d'utilisation du renseignement et la réalisation d'une application pour faciliter et moderniser les échanges d'informations entre la Drescof et les Centres. Des échanges sont également prévus avec la Direction du Cadastre pour définir un plan d'action visant à améliorer le système d'information actuel », fait savoir Henri Ghrissi.

Aliou KANDE

INTRODUCTION DU CIVISME FISCAL A L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'Usaid offre 13 000 livrets pédagogiques pour la formation des futurs contribuables

L'Usaid appuie la Direction générale des impôts et des domaines (Dgid) dans sa politique d'introduction du civisme fiscal à l'école élémentaire. C'est dans ce cadre que le patron de la Dgid, Abdoulaye Diagne, a reçu de cette agence américaine plus de 13.000 manuels. C'était le 11 octobre 2023.

Abdoulaye Diagne, Directeur général des Impôts et des Domaines a présidé, le 11 octobre 2023, à la Dgid, la cérémonie de remise des manuels scolaires relatifs à l'introduction du civisme fiscal à l'Ecole élémentaire. Selon un document du Bureau communication de la Dgid, M. Diagne a reçu du partenaire Usaid, dans son volet « *Appui à la gestion des finances publiques* », plus de 13.000 manuels qu'il a mis à la disposition de la Directrice de l'enseignement élémentaire. « *Pour rappel, suite à un arrêté conjoint des Ministres des Finances et du Budget et de l'Education nationale, un projet d'introduction du civisme fiscal à l'Ecole a été mis en place entre la Direction générale des Impôts et des Domaines et la Direction de l'Enseignement élémentaire. Ce projet comportant un volet éducation et sensibilisation, a pour objectif d'impacter sur le changement de comportement du citoyen de demain en vue d'une meilleure acceptation et d'une bonne culture de l'impôt* », précise la même source.

Ainsi, la phase expérimentale, lancée durant l'année scolaire 2021-2022, a connu des résultats probants avec douze (12) écoles pilotes réparties dans trois (3) Inspections de l'éducation et de la formation (Ief). Durant l'année scolaire 2022-2023, détaille le document de la Dgid, la phase pilote a connu un réajustement de l'échantillon passant de 3 à 10 Ief pour couvrir 40 écoles élémentaires avec un effectif de 12.740 élèves, notamment des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. « *En outre, il s'est agi d'une formation*



efficace du corps enseignant, avec quarante et un Directeurs (41), deux cent soixante-quinze enseignants (275), quatre-vingt-trois inspecteurs de l'éducation (83). Cette phase pilote a été riche en enseignement pédagogique notamment avec des activités péri et para scolaires qui ont permis de challenger les enfants et de susciter une vraie émulation collective auprès des populations », lit-on dans le document. Ces activités, renseigne le document, passent par le théâtre, le génie en herbe, la poésie sur le concept d'impôt et ses notions voisines. Avec la réception de cet important

lot de plus de douze mille (12.000) supports didactiques, l'année scolaire 2023-2024 est encore plus prometteuse en termes de résultats attendus. Au terme de cette cérémonie solennelle, les deux autorités ont réitéré leur engagement et leur détermination à relever davantage les défis pour un Sénégal prospère ! Des remerciements particuliers ont été adressés au Chef du Projet « *Appui à la gestion des finances publiques* » de l'Usaid pour l'accompagnement financier du projet d'introduction du civisme fiscal à l'école élémentaire.

Aliou KANDE



ABDOULAYE DIAGNE, PATRON DE LA DGID

Un produit de l'Ugb pour donner une nouvelle impulsion aux impôts et domaines

La Direction générale des impôts et des domaines (Dgid) a, depuis février 2023, un nouveau Directeur général. Il se nomme Abdoulaye Diagne. Il est titulaire d'une Maîtrise en droit public obtenue à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Ugb) et breveté de l'Ena en 2003. Connu pour son abnégation au travail, ce Dakarois, né il y a 47 ans, a gravi rapidement les échelons au sein de cette Direction stratégique du ministère des Finances et du Budget. M. Diagne est marié et père de trois enfants.

Abdoulaye Diagne est depuis février 2023, le nouveau Directeur général des impôts et des domaines (Dgid). Né à Dakar il y a 47 ans, M. Diagne a remplacé à ce poste, Bassirou Samba Niassé. Cet inspecteur des impôts et domaines est marié et père de trois enfants. Avant sa nomination, il était Directeur des grandes entreprises à la Dgid (2019-2023). Après avoir obtenu son baccalauréat, série A3 au Lycée Blaise Diagne de Dakar en 1997, Abdoulaye Diagne a fait son cursus universitaire à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Ugb) de 1998 à 2022. Avec une Maîtrise en droit public, il réussit le concours d'entrée à l'École nationale d'administration et de magistrature (Enam devenu Ena). Abdoulaye Diagne sort de cette haute école qui forme la crème de l'administration publique avec le Brevet de l'Ena en tant qu'inspecteur des impôts et des domaines en 2003.

Commence alors pour lui, une riche carrière au sein de la Dgid. A force de travail et d'abnégation, il gravit rapidement les échelons au sein de cette direction stratégique du ministère des Finances et du Budget. Entre 2004 et 2005, Abdoulaye Diagne a été inspecteur des impôts stagiaire au Centre des Services fiscaux de Dakar Plateau II (service opérationnel de la Direction des impôts de la Dgid). De 2005 à 2007, M. Diagne a été chef d'unités de fiscalité professionnelle (industries puis services) au

Centre des Services fiscaux de Dakar Plateau II. De 2007 à 2008, il a été Rédacteur n°1 du Directeur des impôts (Dgid) chargé notamment de la rédaction des lettres, notes, circulaires, de la mise en place des instruments de pilotage des services fiscaux, de l'assignation des objectifs et du suivi de leur exécution, de centralisation et du suivi des statistiques sur recettes recouvrées par la Dgid.

Collaboration avec le Fmi

Entre 2008 et 2009, Abdoulaye Diagne a occupé les fonctions de chef de la Section des régimes fiscaux spécifiques et agréments de la Direction de la législation, des études et du Contentieux de la Dgid. De 2009 à 2014, M. Diagne est Conseiller technique du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan chargé notamment de la fiscalité, du suivi des dossiers de la Dgid, des dossiers d'agrément de l'Apix et de la présidence du comité hebdomadaire de suivi des recettes budgétaires mobilisées par la Dgid, la Douane et le Trésor. En 2014 et ce jusqu'en 2019, le Dakarois qui parle également l'Anglais, poursuit sa montée en puissance avec sa nomination comme directeur du recouvrement de la Dgid. De 2019 jusqu'en février 2023, il est directeur des grandes entreprises de la Dgid. Depuis février, il est le Directeur général des impôts

et des domaines en remplacement de Bassirou Samba Niassé.

A l'Ugb, Abdoulaye Diagne a suivi des formations en droit public - droit privé - droit foncier - droit des collectivités locales - droit des entreprises publiques. Son mémoire de maîtrise à l'Ugb portait sur « *Responsabilité pénale individuelle en droit international* ». Il a également suivi une formation en fiscalité - comptabilité - gestion foncière et domaniale à l'Ena. Son mémoire de l'Ena de 2003 portait sur « *Incitations fiscales et compétitivité : enjeux au niveau communautaire* ». Quant à son rapport de stage de l'Ena en 2002, il avait comme thème « *Immatriculation des terres du Domaine national : quand la réalité prend le pas sur la loi* ». Féru de l'Aïkido avec une pratique avancée et assidue, M. Diagne a également reçu une formation sur la pratique juridique de l'entreprise et de l'investissement (Idlo-Rome) sans oublier la programmation et politiques financières (Fmi - Washington DC). Marié et père de trois enfants, Abdoulaye Diagne, c'est également une collaboration avec le Fmi. A cette occasion, il a produit un document portant sur « *Contributions à des rapports d'assistance technique du Département des Finances publiques du Fonds monétaire international sur la mobilisation des recettes* », en qualité d'expert externe du Fmi.

Abdou Rahman DABO



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DOUANE

Le ministre des Finances et du Budget salue les performances des Douanes

La Journée internationale de la Douane a été célébrée le 27 janvier 2024 à Thiès. La rencontre, présidée par le Ministre des Finances et du Budget, a servi de cadre à Mamadou Moustapha Bâ pour saluer les performances réalisées par l'administration douanière. Elle a fait un bilan 2023 de plus de 1.400 milliards FCfa de liquidations.

« Ensemble, unissons nos efforts et façonnons l'avenir par une collaboration sincère au service du développement économique et social du Sénégal ». C'est par ce message fort que le Ministre des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ a lancé le 27 janvier 2024 à Thiès, les activités marquant la célébration de la journée internationale de la Douane 2024 dont le thème est : « Pour une Douane mobilisant ses partenaires historiques et nouveaux autour d'objectifs clairs ». Occasion saisie par Mamadou Moustapha Bâ pour se féliciter des résultats réalisés par les Douanes sénégalaises qui se chiffrent à 1.426 milliards de FCfa.

Selon le service de communication des Douanes, le ministre des Finances et du Budget, Mamadou Moustapha Bâ, qui a présidé la rencontre, a mis l'accent sur la pertinence du thème proposé par l'Organisation mondiale des douanes (Omd) qui, selon lui, « nous rappelle que dans un monde en constante évolution, la Douane doit rester agile et s'adapter à l'accélération rapide des mouvements internationaux de marchandises et à la croissance exponentielle du commerce mondial ». Et, dans un tel contexte, a poursuivi le Ministre, « une vigilance accrue s'impose aux services douaniers qui ne devraient, en aucun cas, perdre de vue la simplification et la facilitation attendus de leurs partenaires, devenus de plus en plus exigeants en termes de célérité et de transparence dans leurs transactions ». S'adressant aux partenaires et aux usagers, la tutelle a invité ces derniers « à comprendre les missions



régaliennes dont les administrations douanières sont investies, pour les accompagner dans la réalisation de celles-ci, en favorisant une mobilisation optimale des ressources publiques, dans un environnement économique exempt de distorsions qui pourraient entraîner des pratiques concurrentielles déloyales, et en respectant les règles et normes de sécurité gouvernant la chaîne logistique internationale ». Fort heureusement, a ajouté Mamadou Moustapha Bâ, les Douanes sénégalaises, dans leur posture avant-gardiste, l'ont compris, « pour avoir mis en place, dans leur architecture organisationnelle, une Di-

rection dédiée à la facilitation et au partenariat avec l'entreprise, mais également des mécanismes de collaboration clairement définis dans des protocoles d'accord visant à fixer des règles sur la base desquelles des avantages sont concédés aux entreprises qui se sont inscrites dans une dynamique de conformité ».

Il a ainsi cité l'exemple du Programme de partenaires privilégiés (Ppp) qui, sous peu, va évoluer vers le Programme de l'opérateur économique agréé (Oea), attestant de la vision des pouvoirs publics « pour une Administration des Douanes moderne, réso-

lument engagée dans la voix d'un partenariat fécond et durable, en faveur du développement économique et social de notre pays ». Laquelle vision est « fortement inspirée de celle du Président de la République, Son Excellence Macky Sall, exprimée dans le Plan Sénégal Émergent (Pse) et qui consiste à faire du Sénégal un pays émergent avec une société solidaire dans un État de droit », a-t-il conclu sur ce point.

Plus de 1.426 milliards de FCfa de liquidations réalisés en 2023

Les efforts de modernisation, d'adaptation et de culture de performance ont permis d'atteindre un niveau de mobilisation des recettes et de la lutte contre la fraude au titre de l'exercice budgétaire 2023 « fort élogieux », s'est félicité le Ministre des Finances et du budget. En effet, les recettes douanières liquidées se chiffrent à 1426.687.663.240 de FCfa. Quant au volet lutte contre la fraude, des saisies importantes de drogues, de médicaments et de diverses marchandises d'une valeur totale de 485.521.543.120 de FCfa ont été réalisées en 2023. Mamadou Moustapha Bâ a félicité le Directeur général des Douanes, le Dr Mbaye Ndiaye et ses services aussi bien ceux chargés des opérations commerciales que ceux engagés dans la surveillance du territoire douanier.

Revenant sur les passerelles de collaboration et les dynamiques de partenariat établis par la Direction générale des Douanes, le Ministre des Finances a rappelé que « la mobilisation des partenaires historiques et nouveaux, autour d'objectifs clairs, peut contribuer pleinement à l'émergence du Sénégal d'ici 2035 » avant de faire part de sa conviction « que la réussite de notre nation repose sur la collaboration efficace entre les différentes entités qui la composent ». Mamadou Moustapha Bâ n'a pas manqué de magnifier « les initiatives de partenariat avec la Faculté des Sciences juridiques et politiques (Fsjp) de l'Université Cheikh Anta Diop (Ucad) de Dakar, ainsi qu'avec l'Onudc, l'Oim et l'Ue » qui concourent toutes à la lutte contre les menaces sécuritaires émergentes. Une collaboration de haute portée qui démontre, selon le Ministre, la capacité de la Douane « à anticiper les besoins changeants et à agir de manière proactive pour renforcer notre sécurité et notre situation économique, devant être étendue en direction de tous les secteurs de notre écosystème économique, social, financier et environnemental ». Pour 2024, il



a fait savoir que les objectifs de liquidation des recettes douanières sont de l'ordre de 1700 milliards FCfa pour un niveau de recouvrement de recettes budgétaires de 1379,4 milliards FCfa. Il se dit convaincu que ces objectifs seront atteints.

Un objectif de 1700 milliards de FCfa en 2024

Mamadou Moustapha Bâ de constater que les liquidations de recettes douanières sont passées de moins de 200 milliards FCfa en 1999 à 400 milliards en 2011, soit un doublement en 12 ans. « Sur ce même horizon temporel, entre 2011 et 2023, vous avez multiplié les recettes douanières liquidées par

3,5 les faisant passer de 400 milliards FCfa à 1426,687 milliards FCfa. C'est dire que les objectifs de recettes de l'Administration douanière seront atteints », a précisé le ministre des Finances.

Selon lui, en ce qui concerne le volet lutte contre la fraude, il a été enregistré des « saisies importantes » de drogues, de médicaments et de diverses marchandises d'une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-cinq milliards cinq cent vingt et un millions cinq cent quarante-trois mille cent vingt francs (485 521 543 120) de FCfa. De tels résultats ont pu être obtenus grâce à la « collaboration franche et fructueuse » de tous les partenaires.

Abdou Rahman DABO



DR MBAYE NDIAYE, DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

« Assurer la protection de l'économie et la sécurité des populations »



D'emblée, le Directeur général des Douanes, le Dr Mbaye Ndiaye a salué la présence du Ministre des Finances et du Budget qui témoigne « d'une disponibilité à l'endroit du Service des Douanes, que vous accompagnez au quotidien dans l'accomplissement de ses délicates missions ». Notre administration, qui est placée sous votre autorité, « est reconnaissante de votre soutien déterminant et, de votre encadrement de qualité, qui lui permettent de rester sur l'orbite de la performance. Je voudrais donc vous remercier, au nom de toute la famille douanière, pour tout ce que vous faites pour le rayonnement de notre chère administration », a ajouté le patron des Douanes. Il a invité le ministre des Finances d'être leur interprète auprès du Président de la République, Macky Sall, à qui il exprime toute sa gratitude pour la confiance placée à l'endroit de sa personne, mais aussi pour les moyens importants mis à la disposition du service, à travers son ambitieux Programme de modernisation de l'Administration douanière (Promad).

Par ailleurs, Mbaye Ndiaye a rappelé que l'organisation de cette journée découle « de la nécessité de vulgariser la contribution multiforme de l'Administration des Douanes au développement économique et social ». Selon lui, la Journée internationale des Douanes donne l'occasion aux populations, bénéficiaires et destinataires de l'action douanière, d'appréhender véritablement son sens et ses finalités. « Au-delà de ce premier volet, la Journée internationale des Douanes offre également, l'opportunité de souligner les efforts et les sacrifices consentis par les Agents des Douanes, des hommes et des femmes de valeur, pour assurer la protection de l'économie et la sécurité des populations », a-t-il affirmé.

Sur le choix de Thiès

Selon le Directeur général des Douanes, toutes les dimensions citées donnent à cette journée, son caractère d'événement de premier plan dans l'agenda des services douaniers, soulignant que cette année, les Douanes sénégalaises ont voulu donner à cet événement « un cachet particulier », en délocalisant sa célébration à Thiès afin de souligner l'importance de cette région dans le dispositif opérationnel de l'Administration des Douanes. Par cet acte aussi, le Dr Ndiaye a laissé entendre qu'ils ont voulu saluer les performances remarquables du Groupement polyvalent de recherches et



de répression de la fraude (Gprff) qui est, a-t-il dit, « une unité d'élite de l'Administration des Douanes ayant une compétence nationale et dont le siège est établi dans cette région ». C'est pourquoi, à l'en croire, « on ne pouvait avoir un meilleur lieu, que la capitale du rail, pour la célébration de cette journée dont le thème cette année porte sur le Partenariat ».

A travers cette thématique, a indiqué le Dg des Douanes, l'Omd invite les administrations douanières du monde entier « à réfléchir sur la mobilisation de leurs partenaires historiques et nouveaux, autour d'objectifs clairs ». A ses yeux, ce thème peut être abordé suivant deux angles : les marqueurs de la dimension partenariale de l'action douanière et l'identification des objectifs qui doivent sous tendre la mobilisation de nos partenaires. En ce qui concerne le premier axe, il a souligné que notre Administration a compris, très tôt, l'importance du partenariat pour mettre en œuvre la politique douanière dont la réussite, requiert des mixtes de cogitation et d'interaction, selon le mot de Wildavsky.

A cet effet, a-t-il précisé, elle a érigé le partenariat comme « pilier et socle de sa gouvernance et a réussi, au fil des années, à tisser des relations étroites avec plusieurs partenaires clés ». Parmi ces partenaires, figurent en premier lieu, les entreprises, c'est-à-dire, les agents économiques qui créent de la richesse que nous accompagnons de manière dynamique dans le cadre de notre mission économique à travers l'allocation d'instruments variés qui fa-

cilitent et renforcent leur compétitivité, a laissé entendre Dr Mbaye Ndiaye. D'après ce dernier, à côté des entreprises, il y a les Forces de défense et de sécurité qui constituent, selon lui, « des partenaires de choix, dans la mise en œuvre de nos missions sécuritaires, comme la protection des frontières et la lutte contre les trafics illicites ». Sa conviction est que l'Administration des Douanes, en raison de son rôle de vigie et du fait de sa position avancée au niveau des frontières, est appelée « à mettre en œuvre des réglementations, élaborées par d'autres administrations ».

Concernant le deuxième axe de notre thématique, il est centré sur les objectifs qui doivent sous tendre le partenariat pour qu'il puisse être mutuellement bénéfique. Dans son allocution, le Directeur général des Douanes est revenu sur la mise en place d'une « gouvernance douanière articulée autour de trois piliers majeurs que sont : la valorisation du capital humain, le développement de l'innovation, et la gestion centrée sur les résultats. Il n'a pas manqué d'adresser ses vives félicitations aux agents des Douanes, soldats de l'économie, et de les encourager à persévérer dans l'excellence et la culture de la performance, tout en les incitant à développer un comportement responsable, de manière à célébrer au quotidien l'État de droit dans toute sa sacralité. « Et, c'est de là, et par là, que nous pourrions écrire l'histoire d'une Douane forte, au service de notre Grande Nation », a déclaré Dr Mbaye Ndiaye.

A. R. DABO



L'ARRIVÉE DE L'UNITÉ FLOTTANTE DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE DÉCHARGEMENT (FPSO) LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR

Une étape significative vers le démarrage de la production de pétrole du champ de Sangomar

Le Sénégal s'achemine lentement et sûrement vers l'exploitation effective de son pétrole du champ de Sangomar. L'Unité flottante de production, de stockage et de déchargement (FpsO) Léopold Sédar Senghor est arrivée dans les eaux sénégalaises, a informé Petrosen dans un communiqué en date du 11 février 2024.



« Une étape significative vers le démarrage de la production de pétrole au Sénégal prévu pour mi-2024 ». C'est l'avis de la Société nationale des pétroles du Sénégal (Petrosen) a annoncé l'arrivée du Fpso (Unité flottante de production, de stockage et de déchargement) Léopold Sédar Senghor (Lss) sur le champ pétrolier de Sangomar, le 10 février 2024, après des dizaines de jours de voyage à travers les océans Pacifique et Atlantique. Il s'agit, en effet, pour Petrosen du « dernier virage vers l'exploitation de notre pétrole ». Non sans se féliciter que malgré les « multiples défis liés à ce projet », l'État du Sénégal, Petrosen et l'opérateur Woodside ont réussi « à surmonter tous les obstacles pour parvenir à cette étape cruciale ». Petrosen d'exprimer alors sa satisfaction de voir le Fpso arriver au Sénégal en vue du démarrage imminent de l'exploitation du pétrole dans notre pays.

Pour rappel, le Fpso Lss, dont la capacité de production est estimée à environ 100.000 barils de pétrole par jour, est l'élément central du dispositif d'exploitation du champ pétrolier Sangomar qui fera entrer le Sénégal dans le cercle restreint des pays producteurs de pétrole. La contribution de Petrosen au projet Sangomar est estimée à 18 % des investissements, soit 900 millions de dollars. « Sur le plan global, l'État recevra 55 % des bénéfices », avait précisé, le 11 octobre 2023, Thierno Seydou Nourou Ly, Directeur de Petrosen exploration et production (E&P), lors d'une séance de travail entre Petrosen et la Commission des énergies et ressources minérales de l'Assemblée nationale. En vertu de la loi sur le contenu local, a-t-il ajouté, « 33 % des fournisseurs du projet sont des locaux et plus de 50 % des emplois sont également occupés par des Sénégalais ».

Daouda MANE

EXPLOITATION DU PHOSPHATE

Aliko Dangote veut investir de 600 milliards de FCfa au Sénégal



L'homme d'affaires nigérian Aliko Dangote a annoncé son intention d'investir un milliard de dollars (600 milliards de FCfa) dans un projet d'exploitation du phosphate au Sénégal. C'était, le vendredi 02 février 2024, après une audience au Palais de la République. En effet, après le ciment, ce sont les phosphates du Sénégal qui intéressent l'homme d'affaires nigérian. Aliko Dangote a fait part au Président Macky Sall, d'investir dans le secteur pour un montant de 600 milliards de FCfa. « Nous avons eu des discussions fructueuses avec son Excellence (le Président Macky Sall). Nous avons l'intention d'investir plus d'un milliard de dollars dans notre

projet d'exploitation de phosphate dès que nous recevons notre licence », a-t-il dit à sa sortie d'audience. Au cours de cette audience, le Chef de l'État sénégalais l'a élevé au grade de Commandeur dans l'Ordre national du Lion, la distinction est la plus haute conférée par la République du Sénégal à des personnalités civiles et militaires émérites. Le magnat africain du ciment s'est dit « très honoré par cette grande marque de considération ». Le conglomérat cimentier de l'investisseur nigérian opère déjà depuis janvier 2015 au Sénégal, avec une filiale à Pout, dans la région de Thiès.

Daouda MANE



LANCEMENT DU BUS RAPID TRANSIT

La révolution du transport de masse se poursuit à Dakar

Après le Train express régional (Ter), un nouveau jalon dans la modernisation du transport de masse a été posé, le dimanche 14 janvier 2024, à Dakar, avec l'inauguration du premier bus entièrement électrique d'Afrique par le Président de la République Macky Sall.

Un secteur transport public de masse en pleine mutation. C'est ce que vit la capitale sénégalaise, Dakar. C'est à travers un voyage inaugural du Chef de l'Etat, de Gadaye, dans la commune de Wakhinane Nimzatt à Guédiawaye, à la Place de la Nation (ex-Place de l'Obélisque), que le Brt, tant annoncé, est entré dans sa phase active. Le Brt permet de réduire le temps du parcours entre Guédiawaye et le centre-ville de 90 voire plus à 45 minutes sur une distance de 18,3 km, tout en traversant 23 stations autonomes en énergie solaire sur des voies exclusivement réservées aux 121 bus articulés électriques. D'après le Président Sall, le lancement du Brt marque un « *saut qualitatif vers le Sénégal moderne* », soulignant que le Brt permet d'anticiper sur les problèmes de demain. « *Avec le Ter, c'est presque un demi-million de personnes qui sont transportées chaque jour* », a-t-il dit dans son discours.

Un volet environnemental

Outre le transport de masse, le Brt a un autre avantage : la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. En effet, en utilisant des bus 100 % électrique, le Brt permet d'éviter une émission de 18 millions de tonnes de CO₂ sur 30 ans, soit l'équivalent de 260.000 voitures en moins sur la route, selon le Cetud. Or, « *d'après les projections, la population de Dakar devrait atteindre 7 millions d'habitants à l'horizon 2040 et le nombre quotidien de déplacements devrait augmenter considérablement, passant de 7,2 millions en 2015 à près de 14,5 millions en 2035, soit un doublement de la demande en 20 ans* »,



a informé le Président Macky Sall. Par ailleurs, le Président Sall a soutenu qu'une étude révèle que « *le coût des externalités négatives liées aux transports routiers dans la région de Dakar fait perdre à l'économie sénégalaise annuellement 900 milliards de FCfa en raison des problèmes liés à la pollution automobile, à la congestion, à l'insécurité routière et au bruit. Ces pertes représentent 6% du Pib national* ».

Dans la prise en compte de l'aspect environnemental, au centre de maintenance,

13 postes satellites et 174 bornes ont été installés pour charger les bus, des bâtiments intelligents ont été érigés dont l'un utilisant un système qui permet de recycler les eaux usées. Et le Chef de l'Etat a annoncé que des dispositions seront prises pour permettre à Dakar Mobilité de fournir de l'énergie solaire et devenir partenaire de Senelec. Car, a-t-il rappelé, « *l'objectif du Sénégal est d'atteindre 40% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030* ».

Daouda MANE

Les bailleurs approuvent

Les bailleurs qui ont apporté leur concours à la réalisation du Brt l'ont bien approuvé. Le représentant de l'un des plus grands partenaires du projet, Ousmane Diagana, Vice-président pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de la Banque mondiale, est revenu sur l'accompagnement record de son institution : plus de 220 milliards de FCfa. Ce qu'il a qualifié de « record » dans ce projet. En fait, cet appui n'est point fortuit. C'est parce que, a soutenu M. Diagana, « le

projet répond aux besoins des populations ». A l'en croire, les grandes métropoles du monde connaissent des problèmes de congestion. Dès lors, « il est pertinent de trouver des projets palliatifs », soulignant que le Brt s'inscrit dans « une vision claire avec la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ».

D'autres partenaires ont également contribué à la réalisation de ce projet. C'est le cas de la Banque européenne d'investis-

tissement (Bei). Chef de délégation de l'Union européenne au Sénégal, Jean-Marc Pisani, a noté que le Brt est un des projets phares de l'initiative Gateway pour un partenariat étroit entre l'Europe et l'Afrique pour notamment une transition verte. « C'est la contribution de l'Ue à favoriser le développement et l'émergence en investissant dans des infrastructures qui respectent l'environnement », a-t-il affirmé.

D. MANE



Une compagnie spéciale de la Police

Après le saccage des stations lors des émeutes, l'Etat n'a pas lésiné sur la sécurité des usagers. Ainsi, une compagnie spéciale de la Police pour sécuriser les infrastructures et les équipements du Brt ainsi que les populations. Toutefois, il a rappelé à ces dernières que le Brt est le leur et qu'il leur

revient d'en prendre soin. « Le Brt nous appartient, toutes catégories sociales confondues », a-t-il martelé.

Le Chef de l'Etat de lancer alors un appel aux cadres et cadres intermédiaires à privilégier le Brt les jours de semaine afin de réduire les embouteillages et surtout la pol-

lution. Quant au président de Dakar Mobilité, société en charge de l'exploitation du Brt, Stéphane Volant, le Sénégal est un pays qui émerge. « Le Sénégal montre qu'il est un grand pays. Le Brt changera votre vie », a-t-il promis.

D. MANE

Niche d'emplois et de recettes pour les communes

Le Brt a également l'avantage d'être une véritable niche d'emplois pour les jeunes, mais aussi de recettes notamment pour les communes traversées.

D'après les statistiques du Cetud, le Brt va contribuer à la création de 1.000 emplois directs, dont 35 % féminins, 50 % pour les

communes traversées. Financièrement, avec des prévisions de 300.000 voyageurs par jour, tout le monde pourra y trouver son compte.

A rappeler que 30 % du capital de la société d'exploitation (Dakar Mobilité) sont détenus par le Fonsis pour le compte de l'Etat

et des opérateurs locaux. Le projet de transport collectif qui sera en fait exploité par les opérateurs locaux, s'articule autour d'un programme prioritaire comprenant 32 lignes, un parc de 1.000 bus, 4 ateliers-dépôts et environ 80 km de voiries à aménager.

D. MANE



TRANSPORT DE MASSE A DAKAR

Le Brt mis en service

Après cinq mois d'essais, le Bus rapid transit (Brt) a été mis en service le mercredi 15 Mai 2024. Les usagers du Brt dépensent 400 FCfa, pour les trajets dans une même zone et 500 FCfa pour les trajets franchissant une ou deux limites de zones.

Après le Train express régional (Ter), la capitale sénégalaise bénéficie d'un autre moyen de transport de masse, le Bus rapid Transit (Brt). Mis progressivement en service le 15 mai 2024 après cinq mois d'essais depuis son inauguration, en janvier dernier, par le l'ancien Chef de l'Etat, Macky Sall qui fut son concepteur. Selon un document du Conseil exécutif des transports urbains durables (Cetud), il y a d'abord une ligne B1 circulant 7j/7 entre Guédiawaye et Petersen avec 1 bus toutes les 6 minutes, un renfort de ligne entre Petersen et Grand Médine. Ensuite, un bus toutes les 3 minutes sur le tronçon entre Petersen et Grand Médine. Il y a également des lignes de rabattement d'autres opérateurs au niveau de certaines stations. Pour les tarifs, les usagers déboursent 400 FCfa, pour les trajets dans une même zone et 500 FCfa pour les trajets franchissant une ou deux limites de zones. Les zones sont définies comme suit : la Zone 1 entre les stations Papa Guèye Fall et Liberté 6. La Zone 2, entre les stations Khar Yalla et Croisement 22 et la Zone 3, entre les stations Parcelles et Préfecture de Guédiawaye.

Toujours d'après le document, les tickets sont achetés aux guichets en station. Il s'agit soit de titre de voyage QR code et de billets sans contact, payable par espèces et mobile money. Les usagers qui le souhaitent peuvent aussi payer des abonnements mensuels.

200.000 titres tickets vendus en une semaine

Le Bus rapid transit (Brt) semble être déjà adopté par les Dakarais. En une semaine, et avec seulement une quarantaine de bus en rotation, plus de 200.000 voyageurs l'ont déjà emprunté, selon des informations fournies par le Conseil exécutif des transports urbains durables (Cetud). Et pourtant, sur les 121 bus du parc, seuls 40 assurent, pour l'instant, les rotations entre la Préfecture de Guédiawaye et Petersen, sur une distance de 18 km. A rappeler qu'avec le Brt, le temps mis sur le trajet passe de 90 à 45 minutes, le tout dans des conditions de confort, de sécurité et de régularité.

D. MANE

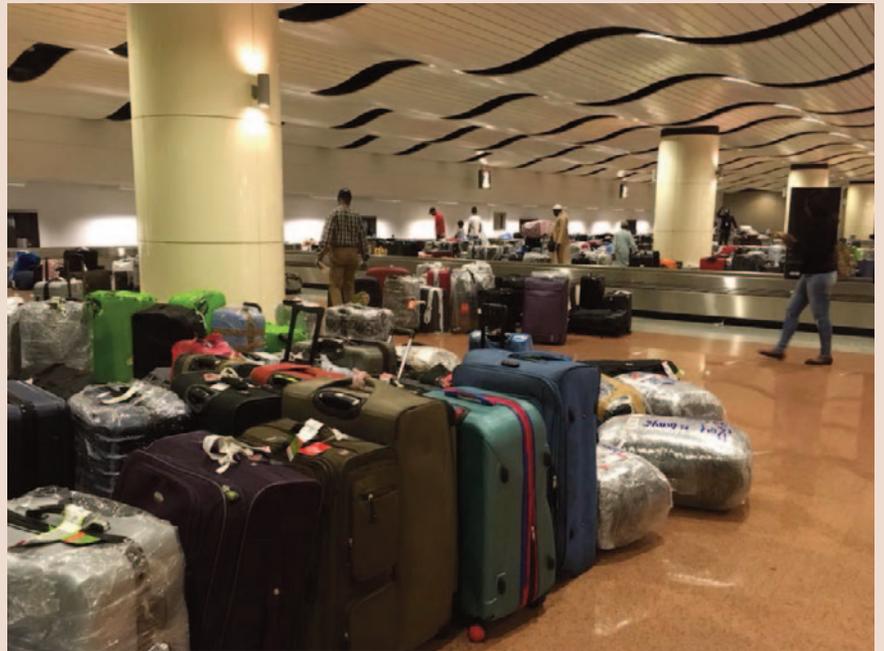


AÉROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE

2 942 595 passagers transportés en 2023

L'année dernier, l'Aibd a connu une hausse du trafic des passagers de 12 % par rapport à l'année précédente, avec 2.942.595 passagers contre 2.629.347, selon les données consolidées dévoilées, lundi 19 février 2024, par l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (Anacim).

Le transport aérien se porte bien à l'Aéroport international Blaise Diagne (Aibd) de Diass. Selon l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (Anacim), dévoilées lundi 19 février 2024, le trafic des passagers a connu une hausse de 12 % en 2023 avec 2.942.595 passagers contre 2.629.347 en 2022. D'après l'Anacim, cette performance est à mettre à l'actif des compagnies opérant sur la plateforme : plus de la moitié du trafic passagers (54 %) est assurée par les transporteurs aériens africains, tandis que les compagnies non africaines traitent plus de 75 % du trafic fret. Comme en 2022, la Royal Air Maroc (Ram) assure une activité plus importante avec 14 % du trafic des passagers et 17 % du trafic fret. La compagnie Ethiopian Airlines soutient son activité avec une croissance du nombre de passagers transportés de 48,24 % et une variation de 6 à 8 % de part de marché. Pour le fret, elle enregistre une croissance de 25,27 % et une variation de 18 à 22 % de part sur le marché africain. Asky Airlines, avec une croissance de 14,76 % du nombre de passagers qu'elle transporte, conserve sa part de trafic à 8 % par rapport à 2022. Air Côte d'Ivoire conserve sa part de marché à 6 %. Mauritania Airlines perd un point de part de marché avec 5 % suite à une diminution du volume de passagers transportés de 7,31 % au regard de 2023.



38.624 tonnes traitées

La quantité de fret traité durant l'année 2023 est de 38.624 tonnes contre 34 512 tonnes en 2022, soit une hausse de 12 %, excédant ainsi le niveau de 2019 de 6 %. Quant au nombre de mouvements d'avions, il suit la même tendance avec 28.481 vols en 2023 contre 26.734 mouvements comparativement à l'année 2022, soit une hausse de 7 %, portant le taux de récupération des mouvements à 100 % au regard de 2019. Les compagnies nationales (Air Sénégal, Transair et Arc-en-ciel) continuent à préserver une place fondamentale dans l'activité de l'Aéroport international Blaise Diagne avec des parts de trafic importantes, occupant, en effet, 26 % des passagers (dont 24 % pour Air Sénégal) et 35 % du trafic des mouvements (dont 26 % pour Air Sénégal), précise le communiqué. Cette dernière traite la totalité du trafic fret des compagnies nationales avec 13 % du trafic fret exploité au niveau de l'aéroport.

D. MANE

Le fret en hausse de 12 %

Air Algérie (avec 4 % de part de marché), Kenya Airways (3 %), Tunis Air (2 %) et Air Burkina (2 %) ont augmenté leur part de marché africain par rapport à 2022 en raison de croissances significatives de leur niveau de passagers transportés. Pour les compagnies étrangères non africaines, Air France demeure la plus compétitive avec 9 % de part de marché du trafic des passagers et 21 % concernant le fret. SN Brussels est à 6 % du trafic passagers et 8 % du trafic fret suite à une croissance de 5,13 % et 12,40 % du trafic fret. Iberia et Turkish Airlines ont une part équivalente de 5 % quant au volume de passagers transportés. Les autres exploitants affichent une croissance de 55 % en 2023 au regard de 2022, boostant également la croissance générale du trafic. Parmi ceux-ci, on peut citer Neos Spa, Transavia, Tui Airlines, Smartwings et Flynas.



FINALE DE LA CAN « COTE D'IVOIRE 2023 » : NIGERIA – CÔTE D'IVOIRE : 1-2

Les « Éléphants » sacrés !

Résilients et chanceux ont été les « Éléphants » de la Côte d'Ivoire jusqu'à se hisser sur le toit de l'Afrique. C'était lors de la finale de la 34^e édition de la Coupe d'Afrique des nations (Can) que le pays a organisée. Ils ont battu les Super Eagles du Nigeria par 1 but à deux.

Les « Éléphants » de la Côte d'Ivoire ont démontré, le 11 février 2024, qu'impossible n'est pas ivoirien, comme ils aiment si bien le ressasser. Au stade olympique Alassane Ouattara d'Ébimpé, alors qu'ils étaient menés au

score avant la pause, ils sont revenus de très loin pour battre les « Super Eagles » (2-1) et s'offrir une troisième étoile, à domicile, égalant le Nigeria après 1992 et 2015. Dans le pays, ce fut comme dans un conte de fée, un rêve fou tant l'équipe n'a pas inspiré

confiance après le naufrage contre la Guinée Équatoriale (0-4). Personne n'osait y croire, surtout pas le public si friand du sport roi, le football et qui avait voué aux gémonies les joueurs. Mais c'était sans compter sur la détermination des hommes d'Émerse

Faé. Ressuscités en 8^e de finale, les joueurs, doucement et sûrement, ont eu un sursaut d'orgueil, puisé dans les tripes parfois pour se hisser à la finale face au Nigeria qui les avait déjà battus 1-0 en phase de groupe. Et pourtant, même lors de ce match, ils étaient mal partis, bien qu'ils ont dominé plus d'une demi-heure. Ils ont été alors surpris par le réalisme des « Super Eagles » qui, sans montrer grand-chose, prennent les devants. En effet, sur un corner bien exécuté côté gauche, Ademola Lookman trouve son capitaine Troost-Ekong qui domine Serge Aurier dans les airs et ouvre le score (1-0, 37^e) de la tête. C'était la douche froide dans un stade plein comme un œuf et en présence du Président de la République, Alassane Ouattara, de son épouse Dominique, des Présidents Azali des Comores et Umaro Embalho de la Guinée-Bissau, mais aussi des présidents de la Fifa et de la Caf. Mais, douchés et piqués dans leur orgueil, les « Éléphants » réagissent. Seko Fofana tente sa chance à trente mètres plein axe, mais son tir est stoppé en deux temps, par Stanley Nwabali.

Un stade en folie

Ainsi, de retour des vestiaires, la Côte d'Ivoire appuie sur l'accélérateur. Kossonou teste, d'une frappe sèche à plus de trente mètres, Nwabali qui réussit une belle parade au pied de son poteau droit. Le corner, exécuté par Simon Adingra, trouve Frank Kessié complètement esseulé au deuxième poteau. Sa tête piquée vient mourir dans les filets nigériens (1-1, 62^e). C'est la folie au stade olympique. Ce but relance complètement le match.

Avec combativité et de pugnacité, les Ivoiriens poussent et furent récompensés de leurs efforts à la 81^e minute. Adingra, encore lui, se défait d'Aina grâce à un crochet à gauche de la surface. Il enchaîne un centre à mi-hauteur du gauche et trouve Sébastien Haller qui, plus vif que le capitaine Troost-Ekong, réussit, du bout du pied droit, à tromper Nwabaly et redonne l'avantage à la Côte d'Ivoire.

Liesse à Abidjan

Malgré le réveil des « Super Eagles » pour recoller au score, ils buttent sur défense ivoirienne hermétiquement verrouillée. Les « Éléphants » décrochent ainsi leur troisième étoile à domicile et succèdent au Sénégal.

Après cette victoire, la Côte d'Ivoire a chaviré de bonheur, à Abidjan. Dans les



quartiers de la capitale économique ivoirienne, l'atmosphère était indescriptible : coups de klaxon, de sifflet, vuvuzela... Le « coup du marteau », véritable hit de la compétition par l'artiste Tam Sir transforme les maquis en piste de danse improvisée. Certains sont même arrivés à pleurer, tandis que d'autres saluent le travail du Président Alassane Ouattara. Tout au long de la soirée l'ambiance est montée crescendo en ville. Abidjan n'a pas fini de

danser. « C'est la folie. Pour sortir du stade, c'est la croix et la bannière. C'est dingue ! Le Gouvernement vient de décréter demain (ndlr : lundi 12 février 2024) férié », confie le journaliste Patrice Yao. « Chaud, chaud, chaud mon cher frère », renchérit le journaliste Macaire Dagry de Fraternité Matin. « C'est la folie ici », ajoute l'ancien Directeur général de Fraternité Matin, Venance Konan.

Daouda MANE



MALI

Des consultations nationales ouvrent la voie à des années de régime militaire

Les soutiens de la junte à la tête du Mali ont ouvert, le vendredi 10 mai 2024, la voie à plusieurs années supplémentaires de régime militaire et à une candidature du chef de cette junte à une future présidentielle.



Des centaines de participants à des consultations nationales censées proposer des solutions à la profonde crise sécuritaire et politique traversée depuis des années par le Mali ont adopté des « recommandations » en ce sens à Bamako. « Au titre des questions politiques et insti-

tutionnelles, le dialogue inter-Maliens recommande (de ...) proroger la durée de la transition de deux à cinq ans et de susciter la candidature du colonel Assimi Goïta à la prochaine élection présidentielle », a déclaré le rapporteur du comité de pilotage des consultations, Boubacar Sow, sous les

acclamations. Des recommandations que le pouvoir compte vite mettre en œuvre. « J'engage les organes de la transition à prendre les dispositions qui s'imposent pour la mise en œuvre diligente de ces propositions », avait déclaré le chef de la junte, le colonel Assimi Goïta, à la clôture d'une semaine de ce dialogue inter-Maliens retransmise par la télévision d'Etat. Ledit dialogue a été boycotté par une grande partie de ce qui reste de l'opposition.

Les militaires s'étaient engagés en 2022 à rendre le pouvoir aux civils en mars 2024 après des élections, à l'issue de deux années d'une période dite de « transition ». Le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga, avait déclaré, en avril dernier, que des élections n'auraient lieu que quand le pays serait définitivement stabilisé.

Les partis politiques rejettent le « piège » des conclusions

Les partis politiques ont rejeté, deux jours après la publication de ces recommandations, ce qu'ils ont appelé le « traquenard » des conclusions du dialogue inter-Maliens. En effet, dans un communiqué diffusé le 12 mai, les partis politiques de la Déclaration

du 31 mars, coalition qui rassemble la quasi-totalité des formations maliennes, toutes tendances confondues, ont rejeté les recommandations de ce dialogue qualifié de « grotesque piège politique ».

D. MANE

Daouda MANE

BURKINA

Cinq ans de plus pour le régime militaire

Après le Mali, c'est au tour du Burkina Faso d'adopter une charte permettant au régime militaire du Capitaine Ibrahim Traoré, arrivé au pouvoir, en septembre 2022 par un coup d'État, de rester cinq ans de plus à la tête de ce pays miné par les violences jihadistes. C'était le samedi 25 mai 2024, à l'issues des assises nationales organisées à Ouagadougou, la capitale du pays. « *La durée de la transition est fixée à 60 mois à compter du 2 juillet 2024* », avait indiqué le président du comité d'organisation des assises nationales, le Colonel Moussa Diallo.

Toutefois, selon l'article 22 de la charte, les élections peuvent toutefois être organisées « *avant cette échéance si la situation sécuritaire le permet* ». Le statut du Capitaine Traoré passe ainsi de « *Président de transition* » à « *Président du Faso* ». Il pourra, par ailleurs, se présenter aux élections pré-



sidentielles, législatives et municipales qui doivent être organisées à l'issue de cette période, a dit le Colonel Diallo. La charte qui a été signée, samedi soir, par le Capitaine

Traoré, entre immédiatement en vigueur. A noter que la plupart des partis politiques traditionnels ont boycotté l'événement.

D. MANE

MINES EN COTE D'IVOIRE

Découverte d'un gisement aurifère de classe mondiale

Un important gisement aurifère de qualifié de « classe mondiale » a été découvert dans les départements de Kani et Dianra, dans le nord de la Côte d'Ivoire, a déclaré une source officielle à Abidjan.

L'information a, en effet, été donnée à la suite d'un entretien avec le Chef de l'Etat ivoirien, Alassane Ouattara et le Président directeur général (Pdg) du groupe minier Montage gold, Martino De Ciccio. Selon ce dernier, c'est un gisement de classe mondiale qui a été découvert à plus de 600 km, au nord d'Abidjan. « *Les ressources minérales de ce gisement, la plus grande mine dans le pays à ce jour, sont évaluées à 5 millions d'onces, soit 155,5 tonnes d'or avec une teneur moyenne de 0,72g/t* », a dit Martino De Ciccio, cité par des médias.

Les travaux de construction de cette mine, d'une durée de vie estimée à 20 ans, devraient démarrer au « *dernier trimestre de l'année 2024 et l'entrée en production en 2027* », selon les mêmes sources. La mine « *projet Koné* » va mobiliser un investissement initial de 400 milliards de FCfa et créer 4.500 emplois directs et in-



directs sans compter le financement de projets sociaux en faveur des populations des localités de Kani et Dianra.

Selon Martino De Ciccio, la capacité annuelle de traitement de l'usine du projet Koné sera de 11 millions de tonnes de minerai. La production d'or en Côte d'Ivoire est estimée à quelque 50 tonnes en 2023, loin derrière les principaux producteurs en Afrique tels que le Ghana, l'Afrique du sud, le Mali ou le Burkina Faso.

Source (Abidjan.net)



PRÉSIDENTIELLE AU TCHAD

Mahamat Idriss Deby déclaré vainqueur, Succès Masra revendique la victoire



Les résultats provisoires de la présidentielle tchadienne du 6 mai 2024 donne le Président de transition du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, avec 61,03 % des voix, selon la commission électorale. Le Premier ministre, Succès Masra est crédité d'un score de 18,53 %. Ce dernier a revendiqué, un peu tôt la victoire au premier tour. « *Je suis désormais le président élu de tous les Tchadiens* », a énoncé Idriss Déby Itno dans un très bref discours télévisé au ton monocorde, promettant de mettre en œuvre ses « *engagements* ». Au pouvoir depuis avril 2021, l'actuel dirigeant a été proclamé Président par l'armée à la mort de son père Idriss Déby, tué sur le champ de bataille après plus de trente ans de règne. Le scrutin se résumait à un duel inédit entre le chef de la junte et l'ancien opposant rallié au

régime militaire qui l'a nommé Premier ministre au début de l'année. Succès Masra a affirmé, jeudi, peu avant l'annonce des résultats officiels, qu'il avait remporté « *la victoire au premier tour* » de la présidentielle. Sur sa page Facebook, il a indiqué que la compilation des résultats par son propre camp consacre « *la victoire au premier tour, celle du changement sur le statu quo* ». « *La victoire est éclatante et sans tache* », a-t-il clamé. Quant à l'ancien Premier ministre, Albert Pahimi Padacké, il est arrivé troisième, en ayant obtenu 16,91 %. Le taux de participation est de 75,89 %, selon la commission électorale. Ces résultats provisoires officiels de l'élection présidentielle de lundi ont été annoncés jeudi 9 mai au soir, soit 12 jours avant la date initialement prévue dans son calendrier par l'Agence

nationale de gestion des élections (Ange).

Résultats confirmés par la Cour constitutionnelle

Les résultats provisoires doivent être validés par le Conseil constitutionnel. Ce qui a été fait le jeudi 16 mai 2024. En effet, dix jours après le premier tour de l'élection, le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs de la présidentielle, donnant Mahamat Idriss Déby Itno vainqueur avec 61 % des suffrages. Le recours de Succès Masra, qui demandait l'annulation du scrutin, a été rejeté. Ainsi, le jeudi 23 mai 2024, le Président Mahamat Idriss Déby Itno a prêté serment pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois. Et le lundi 27 mai 2024, la composition du Gouvernement a été dévoilée.

D. MANE (avec Afp)

EUROPEENNES EN FRANCE

L'extrême droite victorieuse, Macron annonce la dissolution de l'Assemblée nationale

L'extrême droite, emmenée par Jordan Bardella, a remporté, le dimanche 9 juin 2024, les élections européennes en France. Le camp du Président Emmanuel Macron est arrivé deuxième, loin derrière. Avec 15,2 % des voix, le camp présidentiel a été largement battu par l'extrême droite qui a obtenu entre 31,5 % à 32,4 %, d'après des estimations publiées, dimanche soir, par les instituts de Ipsos et Ifop. Un grand échec pour la majorité qui, en 2019, n'était distancée que d'un seul point par le Rassemblement national (23,34 % pour le Rn contre 22,42 % pour la majorité), d'après l'Agence France Presse. Selon les sondages français, la victoire de l'extrême droite était attendue, puisque que le Rassemblement national a axé sa campagne sur des thèmes comme l'immigration, la sécurité et le pouvoir d'achat. Des thèmes qui rallient nombre de Français.

Après cette victoire, le Président français Emmanuel Macron a annoncé, dimanche soir, la dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation de nouvelles élections législatives. « Je signerai, en quelques instants, le décret de convocation des élections législatives qui se tiendront le 30 juin pour le premier tour et le 7 juillet pour le second », a déclaré le Président français dans une allocution télévisée. Pour lui, « ce n'est pas un bon résultat pour les partis qui défendent l'Europe ».

D. MANE





COMPAGNIE SAHÉLIENNE D'ENTREPRISES

POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX, MIEUX S'ADAPTER ET GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU GROUPE,

notre stratégie reste la quête permanente de la satisfaction de nos clients sur la base des axes suivants :



Le respect des **délais de réalisation** d'ouvrages de qualité ;



La minimisation de **l'impact** de nos activités sur **l'environnement** ;



La préservation de **l'intégrité de nos employés** face aux risques sur la santé et la sécurité ;



L'amélioration permanente des **compétences** et des **connaissances** du personnel par des actions de formation et de mise à niveau, aux technologies.



1970

Le Groupe CSE est l'un des leaders et la référence incontestée du BTP au Sénégal et dans la sous-région ouest africaine.

Grâce à une politique rigoureuse sur la qualité et à des valeurs sociétales ancrées mettant l'Humain au cœur de ses activités, le **Groupe CSE** a su démontrer le **génie africain** dans différents domaines d'activités.

Les **4500 Hommes** et les **Femmes de CSE** sont notre meilleur atout pour assurer une croissance juste et partagée.

**Votre Avenir est
Notre Présent !**